



SOMMAIRE / LE MOT DU PRÉSIDENT

CHERS COLLÈGUES, MESDAMES, MESSIEURS,

Les négociations d'un modèle de contrat de concession de distribution d'électricité national ont abouti en 2019. Sur le plan local, le SIEEEN, qui disposait d'un cahier des charges bien détaillé, souhaitait privilégier le statut quo face aux blocages d'Enedis sur la négociation portant sur l'annexe A du contrat de concession Nièvre. Les derniers échanges avec le concessionnaire historique n'ont pas permis d'éliminer les points d'achoppement reposant essentiellement sur l'existant dans le futur contrat de concession, qui doit être élaboré sur la base du modèle national négocié par la FNCCR. Le SIEEEN a décidé, fin 2019, de différer les négociations après les échéances municipales de 2020 afin de pouvoir reprendre le dialogue dans de meilleures conditions, disposant d'une nouvelle légitimité et de temps pour négocier.

Ce nouveau contrat de concession doit s'appliquer en Nièvre pour les trente prochaines années. Le SIEEEN entend avec Enedis pouvoir garantir aux Nivernais une énergie de qualité reposant sur un service fiable et pérenne. Le contrat de concession doit répondre, de ce fait, à une ambition commune qui devrait s'appuyer sur une stratégie durable et des programmes de travaux pluriannuels à même de garantir, à partir d'un bilan commun et partagé de la situation, la qualité de la distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire. Il convient de garder à l'esprit que le SIEEEN est au service des usagers qui aspirent à un certain bien-être quel que soit l'endroit où ils ont choisi de vivre ! Là où les logiques de profits égoïstes finissent par accroître les inégalités et déshumaniser la société, nous nous devons de

redoubler d'effort pour défendre l'intérêt collectif en ayant une approche raisonnée et citoyenne de notre territoire essentiellement rural.

Par ailleurs, la FNCCR et GRDF ont ouvert les négociations pour définir un nouveau modèle de contrat de concession gaz. GRDF montre une ouverture réelle au dialogue et sait se montrer à l'écoute pour s'inscrire dans une démarche constructive, qui permettra de finaliser le nouveau contrat de concession rapidement.

Depuis la mise en œuvre de la stratégie énergétique départementale, le SIEEEN se structure pour concevoir un mode opératoire afin de territorialiser la planification énergétique. En accompagnant les collectivités TePOS, à partir de 2014, le Syndicat a pu consolider sa position de structure d'appui technique et logistique des collectivités. De 2016 à 2018, l'accompagnement des TEPCV lui a notamment permis de modéliser une démarche globale de modernisation de l'éclairage public, qui sera déclinée sur l'ensemble de la Nièvre.

En s'investissant auprès des territoires obligés de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le SIEEEN a travaillé à la co-construction de solutions en s'intéressant aux problématiques transversales qui touchent plusieurs territoires. La création du service Transition énergétique et climat confirme sa capacité à s'ouvrir à de nouvelles compétences. Son ingénierie lui permet, désormais, d'affiner sa stratégie territoriale et de répondre aux problématiques énergétiques et climatiques. Coordonnateur d'initiatives, le SIEEEN fédère, depuis 2019, les EPCI, les collectivités et les syndicats régionaux afin d'accélérer la transition énergétique

en Nièvre. Il mobilise ainsi ses équipes pour s'ouvrir à divers appels à projets : contrat de transition écologique et dispositif ACTÉE au niveau national, Contrat d'Objectif Territorial ENR avec l'Ademe au niveau régional, appel à projets mobilité avec Nevers Agglomération au niveau national...

L'important chantier d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et de modernisation des infrastructures suit son cours. Il vise à développer l'économie circulaire sur le territoire et à soutenir les exigences du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le Syndicat poursuit, également, la modernisation de l'éclairage public en associant technologie LED et télégestion. Ces solutions innovantes faciliteront, demain, les réponses aux enjeux smart grids à l'échelle départementale.

Le SIEEEN a renforcé, ces dernières années, l'accompagnement des collectivités nivernaises à travers les appels à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, la constitution d'un groupement régional d'achat d'énergies, l'isolation des combles, le conseil en énergie partagé ou encore la promotion et le développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, pour promouvoir l'électromobilité en Nièvre, le Syndicat a déployé un réseau de 36 bornes de charges pour les véhicules électriques.

Outre le bois énergie, le photovoltaïque, l'hydro-électricité et l'éolien, le Syndicat explore de nouvelles filières telles que la méthanisation, la chaleur fatale et la production d'hydrogène. Les collectivités adhérentes peuvent s'appuyer sur un Système d'Information Géographique (SIG)



Guy Hourcabie,
Président du SIEEEN

optimisé ainsi que sur l'ingénierie numérique du Syndicat pour mettre en œuvre la dématérialisation et opérer leur transformation digitale. L'ensemble des actions initiées visent à donner aux collectivités nivernaises, de taille souvent modeste, les moyens de se développer en réduisant leur impact écologique et leurs coûts de fonctionnement.

Face aux grandes mutations économiques, sociales et environnementales qui affectent notre territoire rural, le SIEEEN se doit de redoubler de vigilance et de se montrer exigeant s'il veut garantir durablement un service public de qualité et qui soit solidaire. L'essence même de la mission du Syndicat est de donner aux collectivités et aux Nivernais les moyens de vivre et de s'épanouir sur leur territoire dans le respect du développement durable. Nul ne saurait servir l'intérêt général sans solidarité ni humanité !

*Bonne lecture
Cordialement et dévoué
sentiments
Guy Hourcabie*

- 02... Le mot du président
- 03... Identité du SIEEEN 2019
- 04... Faits marquants 2019
- 06... Transition énergétique - climat

ÉNERGIES

- 10... Groupement d'achat d'énergies
- 11... Distribution publique d'électricité
- 13... Distribution publique de gaz
- 14... Réseau d'éclairage public
- 17... Réseau des bornes de charge des véhicules électriques

ÉQUIPEMENT

- 18... Patrimoine et Énergies
- 22... Régie SIEEEN Chaleur
- 23... Service d'Information Territoriale des Collectivités (SITEC)

ENVIRONNEMENT

- 26... Déchets ménagers
- 28... Organisation et moyens
- 32... Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC)
- 34... Nièvre Énergies

HISTORIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est un établissement public de coopération intercommunale. Il est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Le SIEEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et Conseil départemental.

Conscientes que certaines missions requièrent des moyens humains et matériels qu'elles ne possèdent pas toujours, les collectivités nivernaises en ont progressivement confié l'exécution au SIEEEN. Ainsi, les collectivités nivernaises ont la possibilité de transférer certaines compétences au Syndicat ou de faire appel à lui dans le cadre d'une prestation de service. Le fonctionnement du SIEEEN repose sur des valeurs de solidarité, mutualisation et péréquation qui lui permettent de garantir à l'ensemble des collectivités du Département une qualité de service exemplaire.

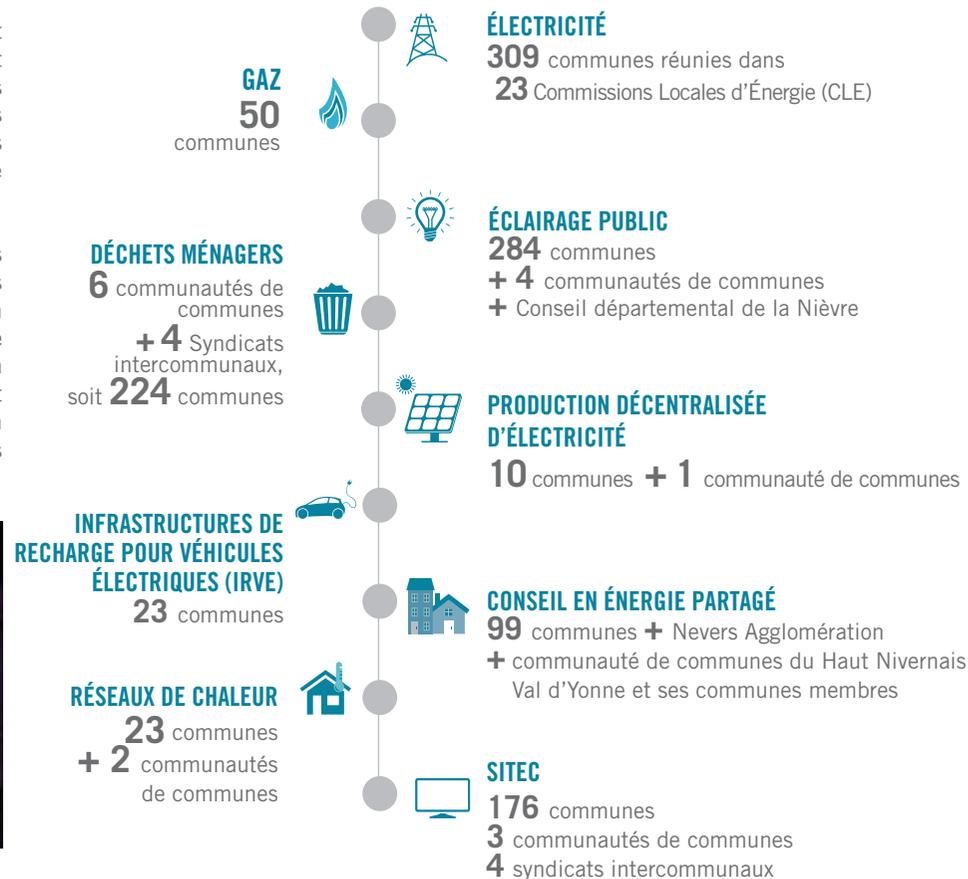


NOS MISSIONS

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES :

- Distribution publique de l'électricité.
- Distribution publique de gaz.
- Production décentralisée d'électricité.
- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Réseaux de chaleur.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'Information et de la Communication.
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé.

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES



PRESTATIONS DE SERVICES :

- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'Information et de la Communication.
- Cartographie et exploitation de données numérisées.
- Déchets ménagers et assimilés.
- Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).
- Réseaux de chaleur.
- Achat d'énergies.
- Accompagnement des collectivités dans la mise en place de la transition énergétique.

CHIFFRES-CLÉS 2019

96 agents SIEEEN
43 348 975 € de budget

ADHÉRENTS :

309 communes
6 communautés de communes
4 syndicats d'ordures ménagères
1 syndicat scolaire
+ Conseil départemental de la Nièvre

LE BUREAU

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du Président, 7 vice-présidents et 13 membres.

Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande juridique...).

LE COMITÉ SYNDICAL

est constitué de **88** membres

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SIEEEN est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par ses collectivités adhérentes et par un Bureau syndical, émanation du Comité. Toutes les décisions sont prises par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait également l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers. Le Comité syndical est constitué de 88 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures adhérentes de base.

LES FAITS MARQUANTS 2019

1 ÉLECTRICITÉ

En mars, le SIEEEN a mis en service l'éclairage du pont de La Charité-sur-Loire. Pour valoriser par la lumière cet édifice monumental et l'entrée de ville, le service Électricité a installé 28 projecteurs DMX trichromie, une solution d'éclairage dynamique utilisée fréquemment pour le théâtre. Les 5 scénarios disponibles vont permettre à la Ville de décliner son éclairage selon les manifestations importantes de l'année. Cette opération a représenté un investissement de 50 980 € HT.

2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SIEEEN a agrandi les locaux du Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public (152 530 €). Le bâtiment de 480 m² bénéficie ainsi d'une travée supplémentaire de 100 m² pour faciliter le développement des services et optimiser l'espace technique. Une aire de lavage a été aménagée également à l'extérieur.

3 DÉCHETS MÉNAGERS

Profitant de la Semaine européenne de la réduction des déchets, le SIEEEN a lancé une initiative originale émanant du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire : le feuilleton « Pour le meilleur et pour le tri ». Celui-ci met en scène un couple nivernais face à ses problèmes de tri. Le ton humoristique permet d'aborder les erreurs de tri, le choix des sacs selon les types de déchets, les refus de tri, le compost et le papier, entre autres. Les conseillers prévention et tri des déchets concluent chaque épisode en apportant des précisions pour aider à mieux appréhender le tri. Voir le feuilleton sur : <https://www.sieeen.fr/medias/les-videos-du-sieeen>

4 SITEC

Le 19 novembre, le SIEEEN a invité les maires, les élus et les agents des collectivités nivernaises à la Ferme du Marault, à Magny-Cours, pour un séminaire sur le thème de l'open data : « Que pouvez-vous faire de vos données ? ». Le numérique étant omniprésent dans le quotidien des administrations publiques, désormais, le SIEEEN a souhaité inviter ses adhérents à s'interroger sur les enjeux de l'open data.

5 PATRIMOINE ET ÉNERGIES

Les élus du SIEEEN ont décidé de reconduire son appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics jusqu'en 2022. En 2019, le Syndicat a renouvelé son appel à projets pour la rénovation énergétique au niveau BBC Rénovation du patrimoine public. 50 000 € sont accordés à la réhabilitation des établissements recevant du public (ERP) et 25 000 € pour les logements communaux. Les communes d'Alligny-en-Morvan, de La Charité-sur-Loire et la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs ont été retenues.



1 Mise en lumière du pont de La Charité-sur-Loire



2 Travaux d'extension du bâtiment du SCEEP



3 Feuilleton « Pour le meilleur et pour le tri »



4 Matinée Open data, le 19 novembre 2019



5 Réhabilitation de l'espace Le Bossu, à Rouy

6 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

Le SIEEEN a soutenu et accompagné le territoire du Haut Nivernais-Val d'Yonne dans la mise en œuvre des 9^e rencontres nationales « Énergies et territoires ruraux », qui se sont tenues à Clamecy, du 25 au 27 septembre. Outre l'intervention de Guy Hourcabie, président, le Syndicat a participé activement à ces journées : présentation de l'installation des luminaires connectés et télégestion de l'éclairage public de la commune de Clamecy ; participation aux ateliers sur les expériences menées dans les petites communes nivernaises ; et circuits courts de la biomasse.

7 RÉGIE SIEEEN CHALEUR

Le réseau de chaleur urbain de La Charité-sur-Loire a été inauguré. Implantée sur l'ancien site de la SNCF, l'installation d'une puissance de 7 700 kW pour 2 890 ml de réseau, est composée d'une chaudière bois de 2 200 kW, de deux chaudières gaz de 2 500 kW et d'une chaudière en appoint de 1 000 kW se situant sur le site de l'hôpital Henri Dunant. Au total, les 23 bâtiments raccordés consomment en chauffage un volume de 3 000 t de plaquettes bois par an. Elle comprend, en outre, un silo enterré de 300 m² pour les plaquettes bois et accueille en toiture une centrale photovoltaïque de 9 kWc.

8 NIÈVRE ÉNERGIES

Le 6 novembre, les travaux des ombrières photovoltaïques des parkings P5, P7 et P9 du circuit de Nevers Magny-Cours ont démarré officiellement. Ce projet est lauréat de l'appel à projets CRE4 2018, dans la famille 3 « Installations photovoltaïques sur ombrières de parking de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 10 MWc ». 28 000 m² d'ombrières de 3,5 m de hauteur, munies de toits en panneaux solaires polycristallins, seront aménagées pour l'été 2020 afin d'abriter des véhicules tout en récupérant de l'énergie solaire sur trois parkings. D'une puissance totale de 4,78 MWc, cette installation produira 5 250 MWh d'électricité par an (consommation hors chauffage de 1 650 foyers). Cette opération représente un investissement de 5 258 000 € HT, porté à 100 % par la SEM Nièvre Énergies.

9 AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE (ALEC)

Engagée dans la lutte contre la précarité énergétique en Nièvre, l'ALEC a conduit avec le SIEEEN une importante campagne de sensibilisation sur la précarité énergétique et d'information sur les modifications apportées au dispositif du chèque énergie. L'ALEC a poursuivi la sensibilisation des Nivernais aux problématiques énergétiques : éco-gestes, travaux d'énergie à 1 €...

10 ZOOM SUR LA PARTICIPATION DU SIEEEN AU CONGRÈS NATIONAL DE LA FNCCR

Lors du congrès triennal de la FNCCR, du 1^{er} au 3 octobre, au Palais des congrès de Nice Acropolis, le SIEEEN et les 7 autres syndicats d'énergie de la Région Bourgogne Franche-Comté ont souhaité exprimer leur culture de coopération. Ils ont réalisé un stand commun de ainsi qu'une lettre d'information pour promouvoir leurs initiatives en faveur de la transition énergétique. Une cinquantaine de conférences étaient proposées aux 1 700 acteurs publics et représentants d'entreprises partenaires des collectivités territoriales de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du numérique et de la valorisation des déchets. Le SIEEEN est intervenu en ateliers sur des problématiques telles que la lutte contre la précarité énergétique, la cartographie et le plan de corps de rue simplifié (PCRS).



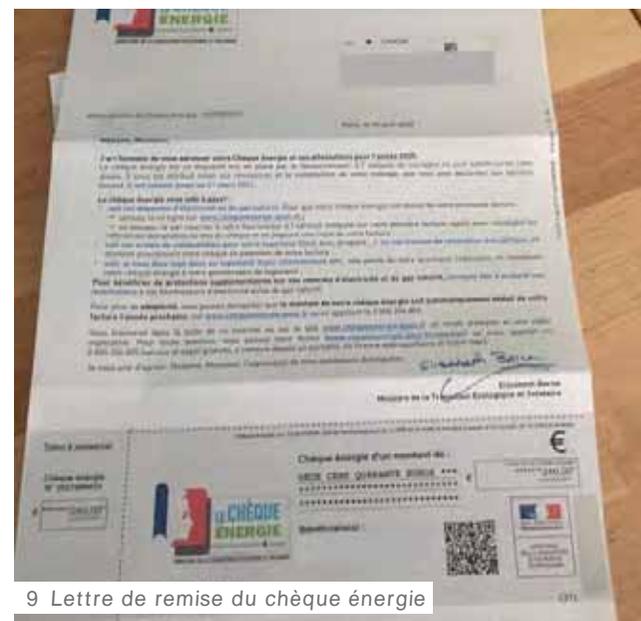
6 Intervention d'Émilie Mauroy « Voyage vers le futur » lors des RNTÉPOS 2019 à Clamecy



7 Inauguration, le 13 avril 2019, du réseau de chaleur de La Charité-sur-Loire



8 Lancement des travaux des ombrières photovoltaïques du circuit de Nevers Magny-Cours



9 Lettre de remise du chèque énergie



10 Congrès FNCCR à Nice - Intervention de Guy Hourcabie sur le PCRS

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CLIMAT

UN OUTIL POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN NIÈVRE

En intégrant la planification énergétique et les enjeux climatiques à ses missions, le SIEEEN réaffirme son rôle de facilitateur et de coordonnateur d'initiatives en faveur de la transition écologique. Il peut ainsi mieux appréhender des problématiques transversales qui touchent plusieurs territoires et co-construire avec celles-ci des solutions qui permettent de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques.

Le SIEEEN a confié au service Transition énergétique et climat (TEC) une mission de planification énergétique à travers une approche territoriale cohérente afin de soutenir la stratégie énergétique départementale et d'amplifier les actions en faveur de la transition énergétique. À partir de 2017, le Syndicat a proposé au Département et aux territoires obligés de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) un contrat d'accompagnement sur 3 ans. Le service TEC apporte son concours technique aux collectivités dans l'élaboration d'outils d'analyse et de développement de leur territoire et de mise en place des plans d'actions pour tendre vers la transition énergétique et écologique. Le service TEC intègre 1 chef de service, 2 chargés de mission et 1 ambassadrice de l'énergie, qui accompagnent les collectivités en leur proposant une ingénierie couvrant les problématiques énergétiques et climatiques.



STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DÉPARTEMENTALE, 6 AXES

AXE 1 - LOGEMENT

FRANCHIR UN CAP EN TERMES DE QUALITÉ ET DE RYTHMES DE RÉNOVATIONS THERMIQUES DES LOGEMENTS.

OBJECTIF Atteindre 3 800 rénovations thermiques par an au niveau BBC.

AXE 2 - PATRIMOINE PUBLIC

ATTEINDRE L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE PATRIMOINE PUBLIC.

OBJECTIF Abaisser de 20 % à 25 % la consommation de chauffage à l'horizon 2020.

AXE 3 - ENTREPRISES

RENDRE LES ENTREPRISES NIVERNaises ACTRICES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

OBJECTIF Rénover 55 000 m² de bâtiments tertiaires (3 % du parc) et abaisser la consommation d'énergie de l'industrie de 23 % et de l'agriculture de 5 %. La CCI de la Nièvre propose un programme dédié aux enjeux énergétiques et aux déchets.

AXE 4 - ENR

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE MANIÈRE AMBITIEUSE.

OBJECTIF Produire 1 700 GWh à l'horizon 2020 en s'appuyant sur 3 filières : l'éolien, le bois énergie et la méthanisation.

AXE 5 - AMÉNAGEMENT

FAIRE DE L'AMÉNAGEMENT LA CLÉ DE VOÛTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

OBJECTIF Faire évoluer les pratiques urbanistiques et d'aménagement. Adapter les infrastructures pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

AXE 6 - AXE TRANSVERSAL

SOUTENIR LES ACTEURS DE LA CONDUITE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

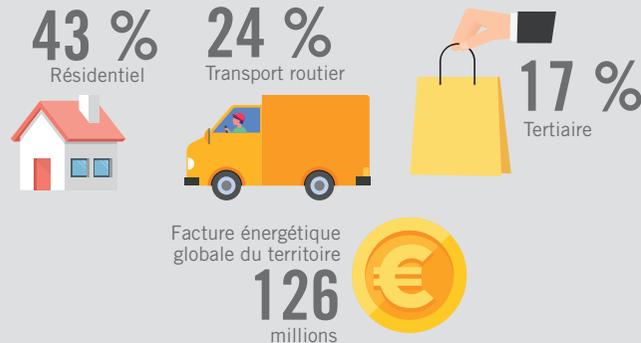
La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte (TECV) impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Depuis 2018, les communautés de communes Sud Nivernais et Les Bertranges ainsi que Nevers Agglomération sont accompagnées par le SIEEEN. En 2019, les 3 territoires ont monté leurs plans d'actions qui seront mis en place sur une période de 6 ans afin de tendre vers des territoires à énergie positive.

Chaque territoire a défini ses actions phares :

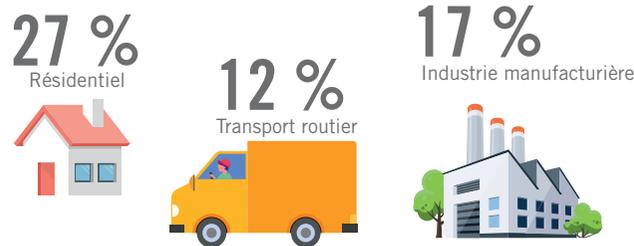
- Sur Nevers Agglomération, le résidentiel représente 43 % des consommations énergétiques. 35 % du parc public et privé ont été construits avant 1919. Pour atteindre ses objectifs d'efficacité et d'efficience énergétique en 2050, l'agglomération axe ses actions sur les logements. Son programme associe aides à la rénovation, campagne de sensibilisation, thermographie aérienne et projet de méthanisation afin d'augmenter de 58 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et d'abaisser de 63 % les émissions de gaz à effet de serre.
- La communauté de communes Les Bertranges compte exploiter l'une de ses ressources naturelles : le bois issu de ses forêts. La filière dispose de plusieurs marchés-cibles : la construction, le bois-énergie et le mobilier urbain. Le territoire souhaite également travailler sur l'intégration paysagère des actions de transition énergétique (rénovation, mobilité, énergies renouvelables...). Pour ce faire, divers ateliers portant sur l'évolution des paysages dans la transition énergétique seront mis en place sur le territoire. En outre, les élus ont construit et signé un pacte pour faciliter les concertations et les prises de décision entre eux. Objectif : produire 1 672 GWh/an d'énergies renouvelables en 2050 contre 110 GWh/an en 2016.
- La communauté de communes Sud Nivernais axe son programme d'actions sur la rénovation du parc résidentiel et des bâtiments publics. 62 % des logements ont été construits avant les années 70. Le résidentiel représente 27 % des consommations énergétiques du territoire. Les particuliers bénéficieront d'un accompagnement important avec le soutien de NièvreRénov et de l'Esace Info-Énergie ainsi que de la

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CLIMAT

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR SUR NEVERS AGGLOMÉRATION



PRINCIPAUX SECTEURS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

Partageant des projets communs et une même vision, les communautés de communes du Sud Nivernais, des Bertranges, du Cœur de Loire et Nevers Agglomération, mobilisées par le SIEEEN, ont constitué le territoire de la Nièvre Ligérienne (110 000 habitants) pour répondre au deuxième appel à projets de l'État dédié à la transition énergétique. Le 19 juillet 2019, la Nièvre Ligérienne a été retenue parmi les 61 lauréats. Les porteurs du CTE de la Nièvre Ligérienne ont lancé une campagne de sensibilisation pour informer de la démarche, mobiliser les acteurs socioéconomiques, chercher les liens, trouver une synergie avec la démarche Territoire d'industrie, faire émerger les premières propositions d'actions et initier les réflexions. 4 axes ont été retenus : complémentarités/réciprocités urbain-rural ; transition écologique et énergétique pour et avec les citoyens ; réduction de la vulnérabilité économique et climatique ; économie bâtie sur les ressources locales.

14 actions sont fléchées : construction d'une halle en bois local démonstratrice de la faisabilité de projets valorisant les ressources locales ; expérimentation d'une dynamique de coopération pour la transition écologique et solidaire ; mise en œuvre d'un programme d'éducation, de sensibilisation et de communication à l'environnement et à la transition énergétique et écologique ; transition plus citoyenne : association des citoyens dès l'amorçage des projets et programmes jusqu'à une gouvernance élargie ; expérimentation d'un dispositif complémentaire à la rénovation énergétique des logements des plus modestes : l'auto rénovation accompagnée (ARA) ; coordination des actions mobilité sur le territoire du CTE ;

expérimentation de solutions d'Autopartage et de covoiturage sur Nevers Agglomération ; étude de la vulnérabilité au changement climatique en Nièvre ; gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales dans les secteurs d'activité de la transition écologique ; développement de la filière hydrogène : Nevers H2 énergie ; construction d'une unité de méthanisation de traitement de déchets organiques sur Nevers Agglomération ; facilitation de la réhabilitation d'une friche industrielle à Prémery ; amélioration de la gestion des déchets du BTP et animation et coordination du programme.

RÉSEAU DES AGITATEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NIVERNAISE (AGITÉ)

Le SIEEEN a lancé, en 2018, le Réseau AGITÉ afin de promouvoir la transition énergétique en Nièvre. Une à deux fois par an, celui-ci se réunit autour de sujets opérationnels pour partager les expériences et faire connaître les réalisations ; proposer des visites ; bâtir des projets communs pour mutualiser les besoins en matière de communication et d'ingénierie ; et partager des techniques d'animation en favorisant l'intelligence collective.



Réseau AGITÉ - Réunion du 14 mai 2019 à Saint-Léger-des-Vignes

FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET BERTRANGES



PIB départemental : 4 440 M€
Nb. habitants département : 211 747
PIB les Bertranges : 457 M€
Nb. habitants les Bertranges (2014) : 20 558

prise en charge financière des diagnostics Effilogis. Un projet de récupération de chaleur fatale est également priorisé, en partenariat avec l'usine Aperam Alloy d'Imphy. La réflexion sur la mobilité douce doit aboutir à la mise en place d'un schéma d'aménagement cyclable. Les 3 territoires se sont appuyés sur l'outil « Destination TePOS » pour élaborer des stratégies ambitieuses. Ils ont décidé de se rassembler pour porter des actions communes et renforcer le réseau départemental de la transition énergétique en créant le réseau des AGITés.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CLIMAT

UN SÉMINAIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est un enjeu majeur, aujourd'hui. Pour mieux informer les élus, des techniciens en charge de la rénovation des bâtiments publics, les conseillers en énergie du SIEEEN et les chargés de mission PCAET, le Syndicat et Atmo Bourgogne Franche-Comté, association régionale de surveillance de la qualité de l'air agréée, ont organisé un séminaire, en octobre 2019. Les enjeux sont multiples : sanitaires (risques allergiques) ; environnementaux (perturbation de la végétation, perte de rendement des cultures, nuisances olfactives) et économiques (perte d'attractivité du territoire). La bonne qualité de l'air en Nièvre doit être préservée ; elle participe de l'attractivité du territoire.

ACCOMPAGNEMENT TEPOS

Structure d'appui collectif des territoires à énergie positive (TePOS), le SIEEEN a poursuivi l'accompagnement de ceux-ci. En 2019, le Syndicat a participé activement à l'organisation et à l'animation des 9^e rencontres TePOS nationales « Énergie et territoires ruraux », tenues à Clamecy. Outre le soutien logistique, il a assuré la visite de la chaufferie bois de Varzy l'un des 3 réseaux de chaleur du territoire Haut Nivernais-Val d'Yonne. La Régie SIEEEN Chaleur a également animé un atelier sur les circuits courts de la biomasse. Le Syndicat a fait, par ailleurs, la présentation des luminaires LED connectés et de la télégestion de l'éclairage public sur la commune de Clamecy. Guy Hourcabie, président du SIEEEN, est intervenu pour évoquer la lutte contre la précarité énergétique en Nièvre. Émilie Mauroy, ex-agent du Syndicat, fondatrice et gérante de Créations de liens, a animé un « zoom » sur la facilitation des processus participatifs. Elle a invité les participants à faire un « voyage vers le futur », dans une commune rurale en 2050 afin de se projeter, d'imaginer et de partager des solutions.

Le SIEEEN a proposé, en outre, une rencontre off, véritable temps d'échanges avec les territoires qui n'avaient pas encore initié des actions de transition énergétique. 2 territoires ont sollicité le Syndicat afin de prolonger les échanges sur les TePOS et d'envisager leur intégration dans la démarche.

En 2020, le SIEEEN compte encourager les territoires non-obligés à initier leur programme d'actions en faveur de la transition énergétique. Il dispose des expertises qui lui permettent d'assurer les diagnostics et l'animation territoriale. Il pourra apporter, en outre, une subvention aux territoires volontaires.

MOBILITÉ

Après la mise en service d'un réseau de charge pour les véhicules électriques sur le territoire nivernais (36 bornes soit 72 points de charge), le SIEEEN a initié une réflexion sur les nouvelles énergies vertes. Une étude a démarré, en partenariat, avec Nevers Agglomération et EDF pour développer le vecteur hydrogène. L'hydrogène peut être utilisé de façon stationnaire pour produire de l'électricité pour les bâtiments grâce à une pile à combustible. Dans le secteur de la mobilité, il peut fournir de l'énergie électrique aux véhicules. Le secteur industriel peut aussi bénéficier d'une telle alternative.

En 2019, Nevers Agglomération a répondu à l'appel à projets de l'Ademe en soumettant un projet de production d'hydrogène bas carbone à partir des déchets collectés. Ces derniers seraient valorisés à l'incinérateur pour produire de la chaleur et de l'électricité afin de créer de l'hydrogène qui alimenterait les bennes à ordures ménagères. L'hydrogène pourrait être utilisé également comme carburant vert pour la flotte de véhicules de l'agglomération.



L'ÉCO-EXEMPLARITÉ AU SIEEEN



Depuis 2010, le SIEEEN initie une démarche éco-exemplaire. Celle-ci vise à réduire les consommations d'énergies, d'eau et de papiers au bureau et transmettre ces bonnes pratiques aux visiteurs. Aidés par un ambassadeur de l'énergie, des référents, nommés en interne, dans chaque service, mobilisent et sensibilisent les agents à l'éco-exemplarité.

Principales actions 2019 :

- 755 kg de papiers récupérés par l'ANAR.
- Organisation d'une réunion avec les référents.
- Recherche de bonnes solutions : le SIEEEN a changé son marché pour le ménage en mutualisant la prestation avec le Conseil départemental et la Ville de Nevers.
- Acquisition d'un vélo électrique pour les déplacements en ville.
- Stages d'éco-conduite pour les agents du Syndicat et étude des demandes de formation à l'utilisation des nouveaux véhicules.
- Partage d'expériences sur l'éco-exemplarité : gestion des papiers, notamment.

Le SIEEEN souhaite s'appuyer sur ce projet pour évaluer la pertinence d'un déploiement de l'hydrogène à des usages en milieu rural (flotte des collectivités, des entreprises...) et sur la dorsale ligérienne.

Le Syndicat, a poursuivi, par ailleurs, sa réflexion sur le renouvellement de sa flotte de véhicules (tout électrique ou hybride). Il a ouvert la problématique de la mobilité à l'échelle du département en s'intéressant aux besoins des collectivités. Une veille sur les appels à projets liés à la mobilité est en cours. L'intégration de ce volet dans les documents d'urbanisme fait l'objet d'une attention particulière.

SOBRIÉTÉ/PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La vulnérabilité énergétique est en hausse en Nièvre : elle touche 24,3 % de la population selon l'étude de l'Insee et de la Dreal réalisée en 2019. Pour lutter contre ce fléau, le Syndicat abonde plusieurs dispositifs : Fonds Solidarité Logement (FSL, 30 000 €), fonds petits travaux FNAME (30 000 €) et fonds d'avance Procvivis SACICAP (70 000 €). Depuis 2019, les demandes de FSL sont en baisse alors que les montants accordés sont les mêmes. En 2020, le SIEEEN compte abonder le fonds d'avance à hauteur de 100 000 € afin de soutenir les demandes croissantes des ménages.

Le Syndicat met à la disposition de l'ALEC son ambassadrice de l'énergie. Celle-ci réalise aussi des visites à domicile et contribue à relancer les détections qui ont chuté en 2019. La tendance est toujours la même en Nièvre avec un parc important de logements vétustes, des ménages aux faibles ressources qui subissent la hausse des prix des énergies. Beaucoup de locataires sollicitent un accompagnement afin de faire des économies d'énergies.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS) auxquels pouvaient prétendre 3 600 000 ménages en France. Sur les 22 103 chèques énergie adressés aux bénéficiaires nivernais, 16 957 ont été utilisés (76,72 %). En 2019, le dispositif a été modifié avec un plafond de revenu fiscal de référence porté à 10 700 € par an. Le montant moyen des aides est passé à 200 € contre 150 € en moyenne en 2018. 5 700 000 ménages étaient bénéficiaires.

Le Syndicat a réalisé une campagne de communication et de sensibilisation sur le chèque énergie. Un communiqué de presse a été diffusé et adressé aux communes en leur demandant de relayer l'information sur leurs supports d'information et de communication. Un article a également été rédigé dans le Terres de SIEEEN, lettre d'information du Syndicat. Les travailleurs sociaux ont participé activement à la sensibilisation des ménages susceptibles d'être éligibles. L'ALEC a relayé des informations sur son site Internet.

En 2019, l'État a simplifié le dispositif en offrant la possibilité de demander la pré-affectation de l'attestation pour l'application des droits protecteurs. La présentation visuelle du chèque énergie a été revue ainsi que la brochure sur les éco-gestes. Mais, sans indicateurs de suivi précis de la précarité énergétique, il sera difficile d'apprécier l'impact réel du chèque énergie.



AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES MÉNAGES À REVENUS MODESTES POUR PAYER LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE.

LE CHÈQUE ÉNERGIE

€

MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Solidaire
Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

Simple
Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHÉ À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).

Juste
Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.



UNE STRATÉGIE POUR SÉCURISER ET OPTIMISER L'ACHAT D'ÉNERGIES

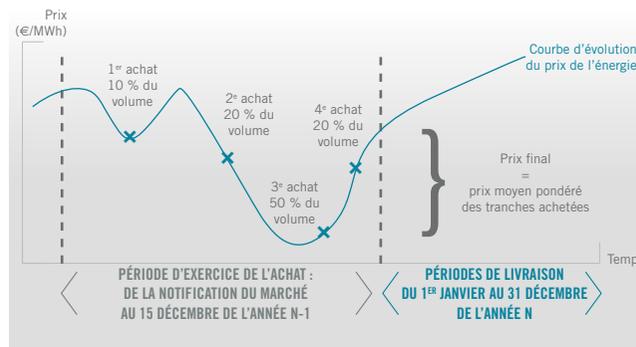
Depuis 2017, le Groupement d'achat d'énergies regroupe les 8 syndicats de la Région Bourgogne Franche-Comté : SICECO (Côte-d'Or), SYDED (Doubs), SIDEC (Jura), SIEEEN (Nièvre), SIED70 (Haute Saône), SYDESL (Saône-et-Loire), SDEY (Yonne) et Territoire d'énergie 90 (Territoire de Belfort). Il a été créé pour pallier la fin des tarifs réglementés.

L'obligation de mise en concurrence des contrats d'électricité et de gaz entraîne, depuis 2015, la fin des tarifs réglementés de vente (TRV). La loi énergie climat du 8 novembre 2019 impose, par ailleurs, la suppression des TRV d'électricité au 1^{er} janvier 2021, pour les contrats d'une puissance inférieure à 36 kVA souscrits par les consommateurs non-domestiques employant au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel excède(nt) 2 M€. Les TRV de gaz naturel sont supprimés, quant à eux, au 1^{er} décembre 2020 pour les consommateurs non-domestiques. Avec la volatilité accrue des prix de l'électricité et du gaz, les structures qui assurent seules l'achat de leur énergie, sans analyse préalable des marchés de gros, sont exposées à ces fluctuations importantes et aux hausses de prix. Le Groupement a lancé une nouvelle vague d'adhésions sur la période 2019-2020.

UNE STRATÉGIE D'ACHAT PAR TRANCHES SUR LES MARCHÉS DE GROS

Le Groupement a élaboré une stratégie d'achat performante en s'appuyant sur des outils de veille et d'analyse en temps réel. Il peut acquérir ainsi du gaz et de l'électricité en achetant différentes tranches sur différentes périodes afin de limiter le risque prix induit par la volatilité des marchés. En adhérant au Groupement d'achat d'énergies, dont le SIEEEN assure la mission de coordonnateur régional, les collectivités peuvent sécuriser leurs achats d'énergies et optimiser leurs conditions tarifaires. Il permet également à ses membres de répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats, d'en confier des procédures de mise en concurrence, de mutualiser les achats afin de bénéficier d'une meilleure attractivité auprès des fournisseurs, d'imposer un cahier des charges aux fournisseurs (En 2020 : EDF et Engie pour l'électricité ; Total Direct Énergie et SAVE pour le gaz) et de ne plus subir des conditions générales de vente.

L'ACHAT EN TRANCHES



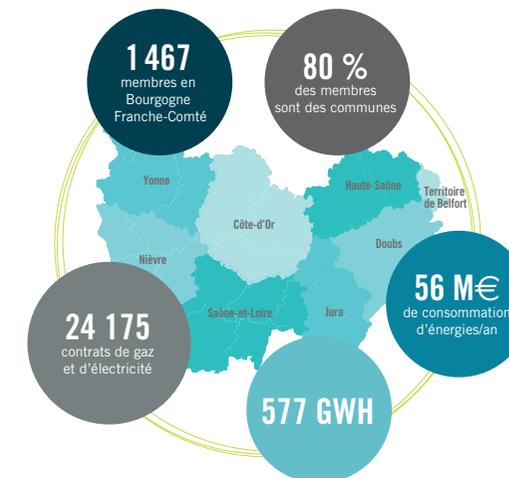
Les adhérents bénéficient, en outre, de l'expertise et des compétences relatives au marché de l'énergie acquises par leur syndicat départemental : accès à une énergie décarbonée via le système de garantie d'origine, système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures) et accompagnement personnalisé.

En 2019, le Groupement gère 24 200 contrats de gaz naturel et d'électricité pour ses 1 467 adhérents, soit une dépense annuelle de 56 M€. En Nièvre, 177 structures (124 communes, 5 600 contrats de gaz naturel et d'électricité) sont adhérentes au Groupement. Les communes en transfert de compétence Éclairage public ont évité de dépenser 402 000 € par rapport au TRV d'août 2019. En 2020, les détenteurs d'un contrat inférieur à 36 kVA (ex tarif bleu) vont éviter de dépenser près de 1 800 000 € sur leurs factures d'énergies, soit un gain de 7,7 %, sur le TTC, par rapport au tarif réglementé qui sera en vigueur au 1^{er} février 2020.

Pour mieux soutenir les collectivités nivernaises, le Groupement a ouvert un centre d'assistance technique (Help Desk). Celui-ci permet de rationaliser la gestion des demandes et le suivi de performances des fournisseurs et de mobiliser rapidement les ressources internes et externes pour répondre aux sollicitations. Au niveau régional, le Groupement se professionnalise et se structure pour améliorer la gestion des transferts de compétence éclairage public, l'exécution des marchés de fourniture, le contrôle des factures. Pour mieux soutenir l'activité du Groupement, une technicienne Énergie a été recrutée en juin 2019. Un agent supplémentaire devrait être recruté, en 2020, pour renforcer la qualité et l'offre des services.

E-MAGE : UN OUTIL DE MANAGEMENT DE L'ACHAT GROUPE D'ÉNERGIES

Le Groupement avait engagé, en 2018, l'acquisition d'une solution informatique afin de simplifier les adhésions, le management des marchés de l'énergie et de renforcer l'accompagnement de chaque structure. L'outil de management de l'achat groupé d'énergies, e-Mage, a été paramétré en 2019 et sera déployé auprès des membres début 2020. E-Mage aidera les membres du groupement à contrôler leurs factures d'énergies. En se connectant aux plates-formes des fournisseurs d'énergies et des gestionnaires de réseaux, il facilitera la récupération des factures, des données contractuelles à jour et des index des relevés, entre autres. Ces données seront contrôlées et analysées afin de faire les bilans de consommation, de détecter les dérives et d'optimiser les contrats des adhérents. Les membres bénéficieront ainsi d'un outil assurant le contrôle de la facturation des titulaires de marchés de fourniture d'énergies.



ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Les collectivités peuvent adhérer au groupement d'achat d'énergies pour sécuriser et optimiser leurs achats d'électricité et de gaz. Plus d'informations : achat-energies@sieeen.fr



LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE 2019

Le SIEEEN a été créé, en 1946, pour fournir en électricité les Nivernais non-desservis et répondre aux besoins croissants du département. Autorité concédante, il contrôle, chaque année, l'entretien et les investissements sur les réseaux d'électricité qui ressortent de sa compétence. Il s'intéresse également aux éléments comptables du concessionnaire et vérifie le respect des dispositions du cahier des charges de concession.

En 2019, le SIEEEN a souhaité faire un contrôle sur le compteur « Linky » en s'intéressant notamment aux réclamations des usagers suite à la pose du compteur intelligent. Dès 2011, le Syndicat s'était dit favorable à la modernisation du patrimoine de la concession et avait affirmé son intention de suivre avec intérêt l'expérimentation des compteurs évolués. Il avait posé certaines conditions préalables. Celles-ci spécifiaient, notamment, que l'ensemble des informations disponibles sur les compteurs et qui concernaient la qualité du produit électricité devaient être accessibles aux autorités concédantes, dans le cadre d'un protocole négocié avec la FNCCR, puis, établi avec chacune d'elles. Le SIEEEN avait insisté, en outre, sur la nécessité que les clients puissent accéder gratuitement à l'ensemble des informations leur permettant de mieux gérer leur consommation. Enedis a, finalement et après de longs mois de discussions, refusé de transmettre aux contrôleurs assermentés du Syndicat les données demandées. Invoquant la CNIL, le concessionnaire a affirmé ne pas avoir le droit de fournir une liste exhaustive et non-anonymisée des réclamations des usagers suite à la pose de Linky. Face à cette position définitive, le SIEEEN a donc dû renoncer officiellement à assurer le contrôle exhaustif des réclamations et en a informé les élus du Comité syndical ainsi que les associations de défense de consommateurs, membres de la Commission consultative paritaire des services publics locaux (CCSPL). Il ne peut, et il le regrette, se porter garant auprès d'eux de la pose de Linky en Nièvre.

Le Syndicat observera, donc, pour l'avenir, une totale neutralité sur le déploiement de Linky en 2020. Une réflexion sera initiée afin de renforcer la sensibilisation des usagers et des délégués élus au sein des Commissions Locales d'Énergie (CLE) pour que le SIEEEN puisse bénéficier des remontées d'informations et être associé aux problèmes rencontrés par certains particuliers. Il instruira toute réclamation qui lui est adressée directement par ces derniers, mais ne pourra réaliser comme souhaité un contrôle exhaustif.

CONTRÔLE DES ÉLÉMENTS FOURNIS DANS LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION (CRAC)

Après délibération du Comité syndical, le SIEEEN a refusé de valider le CRAC 2018 dénonçant, une nouvelle fois, le manque de transparence de son concessionnaire. Il déplore l'absence permanente de réponses à ses questions ainsi que le contenu, en général, des données fournies, notamment :

- Comme dans le CRAC 2017, Enedis a injecté 250 000 € dans son programme d'investissements sur les réseaux alors que celui-ci doit être de 300 000 €.
- La modification unilatérale de la durée de vie comptable des installations et des amortissements qui résultent de certains ouvrages de distribution.
- La non-transmission des études réalisées par Enedis pour la prolongation des durées de vie des ouvrages et la requalification de cette maintenance lourde en investissement du concessionnaire.
- Le détail des investissements. Enedis continue de comptabiliser dans ses travaux d'investissements les sommes financées, en réalité, par les particuliers et les producteurs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), ce qui a pour effet de gonfler artificiellement le volume de ses investissements et ne correspond absolument pas à l'effort effectif de financement qu'ils consentent.
- Le SIEEEN demande à ce que le CRAC intègre un suivi des consommations des crédits par année avec un tableau comparant les affaires programmées avec leurs montants prévisionnels et le montant des dépenses réelles.
- Le traitement des données à l'échelon national. Le Syndicat demeure perplexe sur la pertinence des données du CRAC même si le concessionnaire met à disposition certaines informations supplémentaires. Des éléments fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes-Bourgogne et parfois à la maille nationale, diluent les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive. Le SIEEEN souhaite que le CRAC soit plus un reflet de la concession Nièvre avec des éléments se rapportant essentiellement à celle-ci.

151 178
abonnés



11 138 Km
de réseaux basse
et moyenne tensions (BT-HTA)



RELATIONS AUTORITÉ CONCÉDANTE – CONCESSIONNAIRE

L'absence de véritables interlocuteurs du concessionnaire au niveau local rend les procédures de plus en plus complexes. Le Syndicat doit, désormais, obligatoirement s'adresser à l'échelon régional qui ne porte qu'une vision tronquée, car purement économique, des problèmes rencontrés sur les réseaux de distribution d'électricité en Nièvre. Le SIEEEN ne peut que déplorer les tensions constantes avec son concessionnaire et des relations qui, côté concessionnaire, s'éloignent des réalités du terrain. Lors d'un contrôle de la prolongation de la durée de vie des ouvrages, Enedis a refusé de transmettre au Syndicat la liste exhaustive des actions mises en œuvre. Fidèle à sa politique, il ne consent, aujourd'hui, qu'à soumettre un échantillon... Force est de constater que de moins en moins de moyens sont investis et qu'Enedis préfère confier des missions à des prestataires privés sans se donner les moyens de contrôler la bonne exécution des travaux plutôt que de faire appel en interne à ses propres agents. Cette démarche axée essentiellement sur le profit finit par troubler la vision du service public et porte préjudice à notre territoire rural.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE FACÉ (CAS-FACÉ)

Le désaccord important dans la définition des besoins entre le SIEEEN, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour la Nièvre, et Enedis, le concessionnaire, n'a pas permis d'aboutir à un inventaire commun du programme d'investissement 2019. Enedis s'est appuyé sur les données théoriques de son outil informatique national (GDO) pour estimer qu'il ne resterait sur le département que 70 départs mal alimentés (DMA). Au départ, le concessionnaire dénombrait seulement 47 DMA avant d'en rajouter, au dernier moment, 23 autres au titre de l'inventaire 2019. Sur la base des mesures effectuées, soit chez l'habitant soit, à partir des 6 000 luminaires connectés en service, qui donnent en temps réel la tension mesurée sur le réseau basse tension (départs BT), le SIEEEN a recensé, pour sa part, 290 DMA. Il a précisé, en outre, que son relevé n'était pas exhaustif eu égard au fait que la tension sur de nombreux départs n'a pu être contrôlée faute de lampes connectées au réseau. La Préfecture de la Nièvre a transmis, au final, les deux inventaires en précisant qu'elle ne comprendrait pas que le résultat de l'analyse puisse conduire à baisser encore les dotations attribuées au SIEEEN... Pourtant, en définitive, seules les données Enedis ont été retenues par le FACé et les dotations FACé de la Nièvre vont continuer de baisser pour 2020.

UN SERVICE PUBLIC SOLIDAIRE GARANT DE LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

Le développement des réseaux de distribution d'électricité constitue l'activité historique du SIEEEN. Il assure, depuis 1946, la maîtrise d'ouvrage des opérations de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie des communes en régime rural de la Nièvre. Chaque année, il réalise des opérations de renforcements, de sécurisations, de raccordements et d'extensions. Défenseur d'un service public de qualité, il est également un interlocuteur privilégié pour les usagers.

Outre le manque de transparence de son concessionnaire et l'absence d'interlocuteurs locaux disposant encore d'une connaissance des réalités énergétiques du territoire nivernais, le SIEEEN a été confronté, en 2019, à l'attitude « désinvolte » de son concessionnaire. Plusieurs réunions ont été organisées entre le Syndicat et Enedis pour préparer la conférence CAS-FACé avec le concours de son responsable des travaux. Réunie, le 19 juillet 2019, la conférence CAS-FACé, n'a débouché sur aucun accord sur les dépôts mal alimentés (DMA). Au final, la Préfecture de la Nièvre a décidé de transmettre les inventaires de l'autorité concédante et du concessionnaire. La Commission du FACé n'a reconnu que les données théoriques d'Enedis et a refusé de considérer les données pourtant réelles des 6 288 luminaires connectés du réseau d'éclairage public nivernais ! Le FACé a argué que le décret national prévoit que seuls les DMA recensés via des appareils de mesure installés sur 15 jours peuvent être reconnus. Le Syndicat ne peut, au final, que constater la qualité du lobbying de son concessionnaire pour que soit marginalisée l'action des syndicats d'énergie et surtout l'état réel des besoins en matière de renforcements en zone rurale.



6 634 800 €

de travaux mandatés



92
opérations réseaux

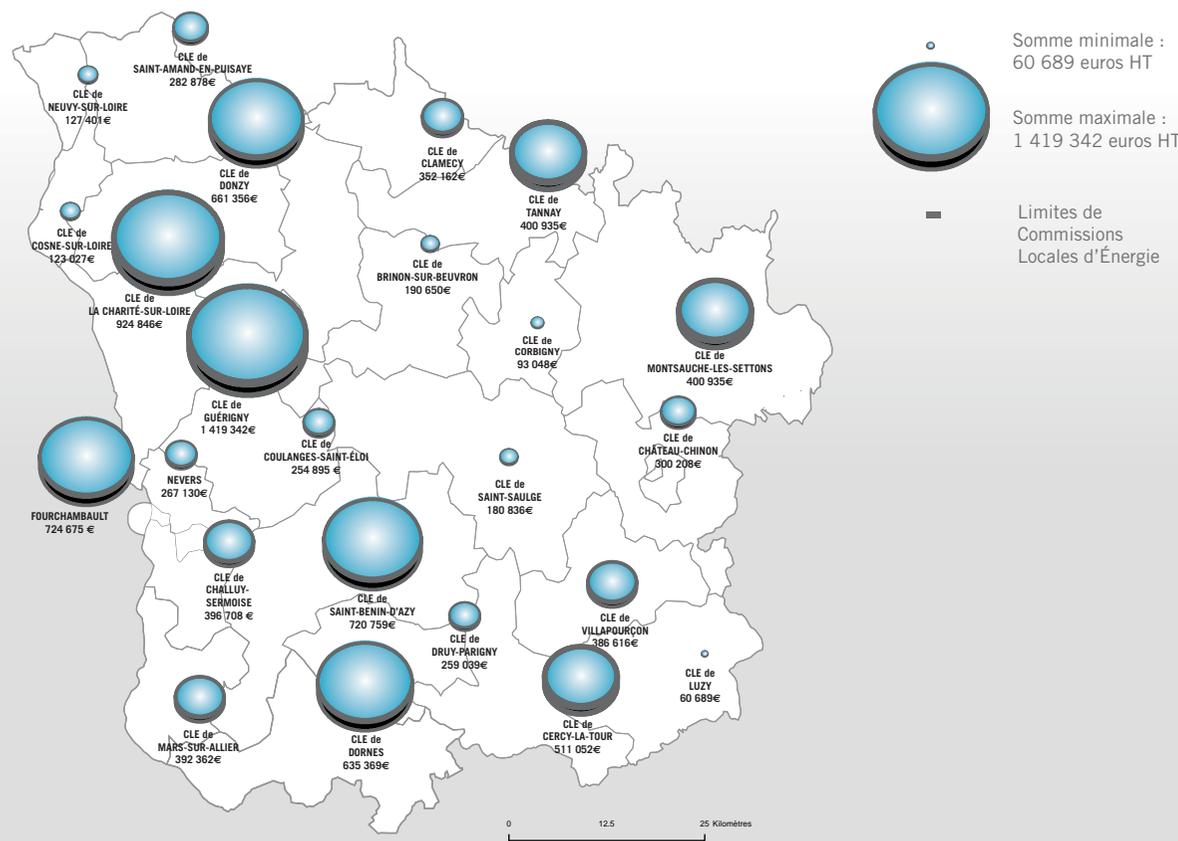
Le SIEEEN a été confronté également à l'attitude incohérente d'Enedis sur le programme d'investissement 2019. Un important travail avait été fait par les agents du SIEEEN et des personnels locaux d'Enedis dans le cadre des pré-piquetages sur site pour déterminer les chantiers à réaliser. Ces opérations avaient été préalablement validées par le concessionnaire, qui avait transmis au Syndicat les avants-projets nécessaires à la cartographie et à leur exécution. En revenant sur sa décision, Enedis montre son manque de considération pour ses propres agents, son autorité concédante et les valeurs du service public dont il a la charge envers les Nivernais !

RÉALISATIONS SIEEEN 2019

Types d'opérations	Pose (en km)	Dépose (en km)
Renforcement	17,239	16,509
Sécurisation d'ouvrages	15,886	11,954
Dissimulation	8,321	6,737
Extension	3,223	0

➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétences « Énergies concussives ».

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ EFFECTUÉS PAR LES COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE EN 2019



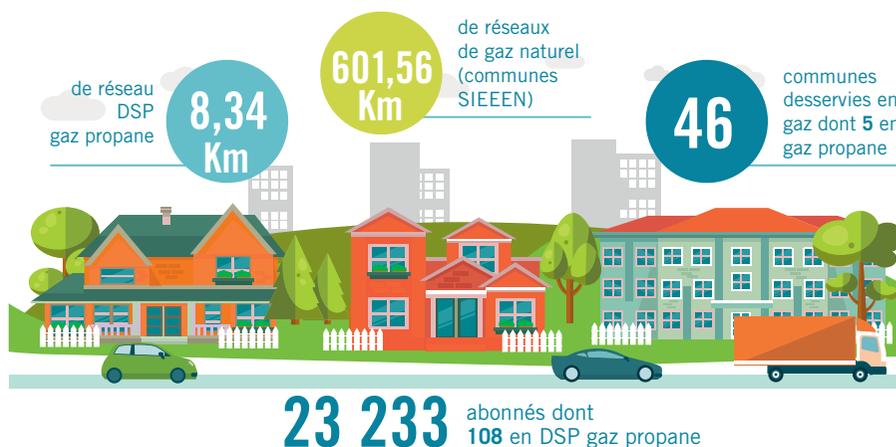
LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION GAZ 2019

Le SIEEEN est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, depuis 1946, en Nièvre. Il a confié à GRDF, son concessionnaire, la mission de distribution du gaz aux communes desservies historiquement, qui lui ont transféré la compétence. Pour s'assurer du respect du contrat de concession, le Syndicat fait des contrôles sur la sécurité, le suivi de l'inventaire patrimonial, technique et financier. Il veille à la modernisation du réseau et à la qualité de l'énergie fournie aux abonnés.

En 2019, le Syndicat a confié à la société IED une expertise sur la sécurité des ouvrages, la maintenance des réseaux classiques et des branchements ainsi que les modalités d'intervention de GRDF en cas d'incident sur les ouvrages de la concession de distribution de gaz naturel. Le SIEEEN s'intéresse aux procédures, à la capacité de son concessionnaire de traiter les urgences (fuites),

au fonctionnement de la convention entre GRDF et le SDIS suite à la refonte de leurs modalités d'intervention, notamment. Un questionnaire a été adressé, en outre, au concessionnaire afin de récupérer des données ainsi que des informations non-disponibles dans le CRAC. Cette expertise est importante d'autant que le SIEEEN a déjà pu constater que certains réseaux étaient mal répertoriés sur les plans et que la profondeur minimale de la tranchée de 50 cm n'était pas toujours respectée. L'expertise en cours porte sur l'analyse de la problématique sur 4 ans. Les résultats seront remis au Syndicat au cours de l'exercice 2020.

En Nièvre, 41 des 59 communes desservies en gaz naturel ont transféré leur compétence « Gaz » au SIEEEN. La concession comptait 23 125 abonnés en 2019 alimentés par 601,56 km de réseau de gaz naturel. Aucun projet de délégation de service public n'a abouti, cette année, les propaniers privilégiant la logique économique et recherchant un retour sur investissement plus rapide. 5 communes -Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire- sont, aujourd'hui, desservies en gaz propane.



➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétences « Énergies concessives ».



CHÈQUE ÉNERGIE : DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DISPOSITIF EN 2019

Le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS). En 2019, le plafond de revenu fiscal de référence est porté à 10 700 € par an. Les aides accordées varient désormais de 48 € à 277 €, selon la composition du ménage. Le montant moyen du chèque énergie est estimé à 200 €. Les modalités d'application du dispositif ont été assouplies : possibilité de pré-affecter l'attestation reçue avec le chèque énergie pour l'application des droits protecteurs complémentaires auprès des fournisseurs d'électricité et/ou de gaz naturel ; éligibilité des ménages ayant un abonnement à l'électricité ou au gaz pour des besoins professionnels et non-professionnels ; ouverture du dispositif aux habitants des résidences sociales non-assujetties à la taxe d'habitation ; possibilité pour les personnes accédant à un logement assujetti à la taxe d'habitation après le 1^{er} janvier de l'année d'imposition de faire une réclamation à l'ASP avant le 31 mai pour devenir bénéficiaires.



22 103
chèques énergie adressés aux bénéficiaires nivernais

16 957
chèques énergie utilisés

76,73 %
taux d'utilisation
(74,26 % au niveau national)

200 €
montant moyen accordé

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT : UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Pôle historique du SIEEEN, l'éclairage public est pleinement intégré dans la transition énergétique. La stratégie lumière du Syndicat vise à réduire la consommation d'énergie, innover pour optimiser les performances des installations, renforcer l'attractivité des sites urbains et ruraux et limiter l'impact des pollutions lumineuses afin de préserver la biodiversité.

En 2019, 293 communes, 4 communautés de communes ainsi que le Conseil départemental de la Nièvre avaient transféré la compétence « Éclairage public » au SIEEEN. Pour aider les collectivités à réussir leur transition énergétique et mieux maîtriser leur demande d'énergie, le Syndicat initie une démarche globale. Il réalise en amont des diagnostics exhaustifs du patrimoine des collectivités et élabore des schémas directeurs d'éclairage public en explorant les problématiques économiques, environnementales et sociales. Cette approche permet d'optimiser les investissements, de gérer de façon efficiente et durable l'éclairage public en réduisant d'au moins 50 % la facture énergétique, de valoriser le patrimoine, de sécuriser l'espace public par la lumière, de renforcer l'identité

nocturne des collectivités et de garantir un meilleur contrôle et un recyclage des équipements.

Les collectivités disposent, ainsi, de réponses en adéquation avec différents critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socioéconomique et technique. Elles peuvent prioriser plus facilement les investissements à moyen et long termes et les mettre en cohérence avec les exigences réglementaires et environnementales.

Le transfert de compétence « Éclairage public » inclut la fourniture d'énergie. Ce service complémentaire garantit aux collectivités nivernaises les tarifs les plus avantageux. En 2019, le Syndicat gère un portefeuille de 3 372 contrats soit 1 600 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 11,2 GWh. Il a analysé 20 232 factures.

L'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT POUR FAIRE DE LA NIÈVRE UN SMART TERRITOIRE

La Nièvre est, aujourd'hui, un département pilote dans l'utilisation de la technologie LED connecté pour moderniser son parc d'éclairage public. Fin 2019, 6 288 luminaires connectés sont en fonctionnement sur 116 communes du département, dont une 100 % connectée. Cette technologie offre de multiples avantages : meilleur service auprès des collectivités, durée de vie

plus longue (jusqu'à 80 000 heures) ; consommation nettement inférieure aux solutions classiques à minima 50 % ; possibilité de couplage avec des systèmes d'éclairage intelligents tels que les détecteurs de présence ; et fréquence de maintenance réduite. Cette solution permet de travailler sur des réseaux intelligents qui fournissent, en temps réel, des informations sur les tensions des réseaux et l'intensité du courant électrique.

Grâce à cette technologie, le SIEEEN est en mesure de mettre en œuvre la télégestion à l'échelle départementale, d'intervenir sur divers scénarios (programmation, gradation, abaissement de puissance, détection de pannes...) et de connaître l'état des luminaires en temps réel. Le développement de la télégestion permettra, demain, d'utiliser le réseau d'éclairage public comme support pour intégrer les panneaux publicitaires, les radars pédagogiques ou les caméras de surveillance tout en réduisant les abonnements d'électricité des collectivités. Des capteurs spécifiques pourront être associés à ces luminaires selon les besoins pour faciliter la mise en place des espaces de vie intelligents.

Fort de son expérience avec la modernisation de l'éclairage public de 116 communes TEPCV, entre 2016 et 2018, le SIEEEN a décidé d'étendre sa stratégie lumière à l'ensemble des collectivités adhérentes. Les communes de Pougues-les-Eaux, Decize, Saint-Léger-des-Vignes et Imphy (4 500 luminaires) ont

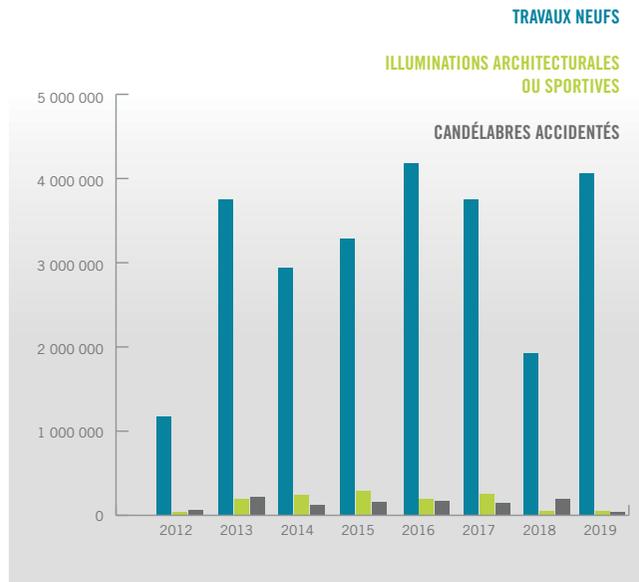


Mise en lumière de la place de la Mairie de Magny-Cours



Mise en lumière de la place de la Mairie de Chantenay-Saint-Imbert

ÉVOLUTION DU VOLUME DE TRAVAUX 2012-2019 (EN EUROS)



été diagnostiquées en 2019. Le Syndicat continuera de proposer ces opérations de rénovation et de modernisation en apportant aux collectivités adhérentes des solutions innovantes, adaptées à chaque territoire.

UN SERVICE D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC QUI AGIT POUR L'EFFICACITÉ ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SIEEEN intègre l'entretien et la maintenance de l'éclairage public dans sa stratégie lumière. Installé à Saint-Benin-d'Azy, le Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public (SCEEP), planifie et assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités. Il définit son programme d'interventions à l'année en concertation avec celles-ci et intervient pour des dépannages à la demande. Ses missions incluent notamment :

- Les dépannages curatifs des lampes et des appareillages.
- Les visites systématiques pour remplacer les lampes en fin de vie.
- L'entretien des radars pédagogiques.

- La maintenance et le dépannage des 36 bornes de charge pour véhicules électriques, en astreinte (24 heures sur 7 jours).
- L'entretien des 11 centrales photovoltaïques de Nièvre Énergies.

Les agents du SCEEP assurent également une veille technologique afin de mieux soutenir l'expérimentation et la mise en œuvre de solutions innovantes sur le territoire. Le remplacement des horloges traditionnelles par des horloges astronomiques, le déploiement des récepteurs EPAR et de la dernière génération de commandes centralisées Rx400 ainsi que du système centralisé Xylos participent à l'optimisation de l'éclairage public en Nièvre.

Grâce à ces solutions, le SIEEEN pourra déployer la télégestion au niveau départemental. Ces organes de commandes plus performants génèrent des économies d'énergie pour les communes (5 %) et leur permettent de bénéficier d'une réduction de 50 % de leur forfait annuel d'entretien.

Pour le Syndicat, le bénéfice est essentiellement du temps gagné. Celui-ci est réinvesti dans l'entretien et la maintenance préventive des équipements ainsi que dans le dépannage de premier niveau des bornes de charge. Le SIEEEN a estimé, par ailleurs, que la modernisation de l'éclairage public réduisait ses déplacements de 100 000 km par an.



URGENCE ET DÉPANNAGE : 14 ASTREINTES EN 2019

Un service d'astreinte intervient toute l'année dans l'urgence en 24 h sur 7 j pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16h00 à 7h30, en semaine. Seul le maire, l'élu de permanence, le responsable technique ou la gendarmerie peut, cependant, solliciter l'intervention du service d'astreinte.



ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS 2019-2019

Années	2016	2017	2018	2019
Cellules et horloges traditionnelles	439	387	390	72
Horloges astronomiques	2 876	2 926	3 112	2 947
Récepteurs à commande centralisée	208	207	148	207
Pilotages d'éclairages	-	-	186	-
Relais	-	-	82	82
TOTAL	3 523	3 520	3 918	3 308





Mise en lumière à Cercy-la-Tour

52 278
foyers entretenus

100 chantiers réceptionnés

1 400
foyers rénovés
(luminaires et foyers au sol)

2 964
interventions

216
programmations de
l'éclairage public sur
demande des communes



4 205 220 €
de travaux TTC réalisés en 2019

900 Kg
de lampes
et d'accessoires
DEEE recyclés

25 carrefours à feux et
51 radars pédagogiques entretenus

110 km
de réseau construits

RÉPARTITION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN NIÈVRE EN 2019

LED	6 288
Lampes fluorescentes	4 077
Lampes sodium	40 365
Lampes iodeure métallique <400 W	3 500
Lampes iodeure métallique >400 W	601



MONTANTS DE TRAVAUX PAR TYPE D'OPÉRATION

Transfert de compétence	3 824 024 €
Prestation de service	381 196 €

BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES : UNE ÉTUDE POUR LA TARIFICATION

Depuis 2013, le SIEEEN dispose de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». Dans ce cadre, il assure le déploiement des bornes de recharge sur le territoire, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Ademe et les EPCI.

La première phase du programme de déploiement a été soldée en juin 2018. L'ensemble du réseau de 36 bornes de recharge électrique accélérée de 22 kVA interopérables et communicantes est opérationnel en Nièvre. Cette première phase de déploiement a représenté un investissement de 288 000 € TTC (144 000 € de subvention de l'Ademe). En 2019, 235 abonnés étaient recensés avec au total 2 974 charges pour 9 986 h de temps de charges et 27 905 kWh consommés. Le SIEEEN et 6 autres syndicats d'énergies de la Région Bourgogne Franche-Comté ont décidé de créer un groupement pour l'achat de bornes, la maintenance et la supervision. En 2020, devrait être lancée la deuxième phase afin de renforcer le déploiement avec 10 bornes supplémentaires. Le Syndicat bénéficiera d'une subvention du FEDER de 100 000 € (40 % de l'investissement). Lors de la mise en service du réseau de bornes de charge en Nièvre, le SIEEEN avait opté pour une mise à disposition gratuite la première année d'utilisation.

L'étude qu'il a conduit, fin 2019, avait pour visées d'évaluer la pertinence d'une tarification du service et de définir la meilleure approche : paiement sur le temps de charge ou sur les kWh ; paiement sur un mix temps de charge/kWh ; ou maintien de la gratuité du service une année supplémentaire. La plupart des syndicats ont opté pour une tarification sur le temps. En Bourgogne, les syndicats d'énergie de l'Yonne (SDEY) et de la Saône-et-Loire (SYDESL) ont choisi la prolongation de la gratuité. Dans d'autres départements limitrophes, l'instauration d'une tarification a entraîné une baisse de l'utilisation. Le nombre d'abonnements dans l'Allier a, ainsi, été divisé par 8.

Le Syndicat ne dispose pas du retour d'expérience suffisant pour faire des projections réalistes à moyen terme, malgré les données existantes (investissements initiaux, coûts d'intervention du SIEEEN, frais d'entretien et de maintenance, externalisation de la supervision...). En effet, d'autres variables sont à prendre en compte : deuxième phase de déploiement 2020-2022 ; gestion

de la tarification mise en place ; type de tarification (post ou pré-paiement) ; lissage éventuel de la participation des communes (36 000 €) sur les intercommunalités ; création d'un groupement avec les autres syndicats de la Région pour la maintenance ; et changement de prestataire pour la supervision. Le SIEEEN a donc choisi de prolonger la gratuité de l'utilisation des bornes de charge en Nièvre, jusqu'à fin 2020. Les données recueillies devraient permettre alors de retenir le scénario adéquat.



345 600 € TTC

investis pour la phase 1

235

abonnés en Nièvre



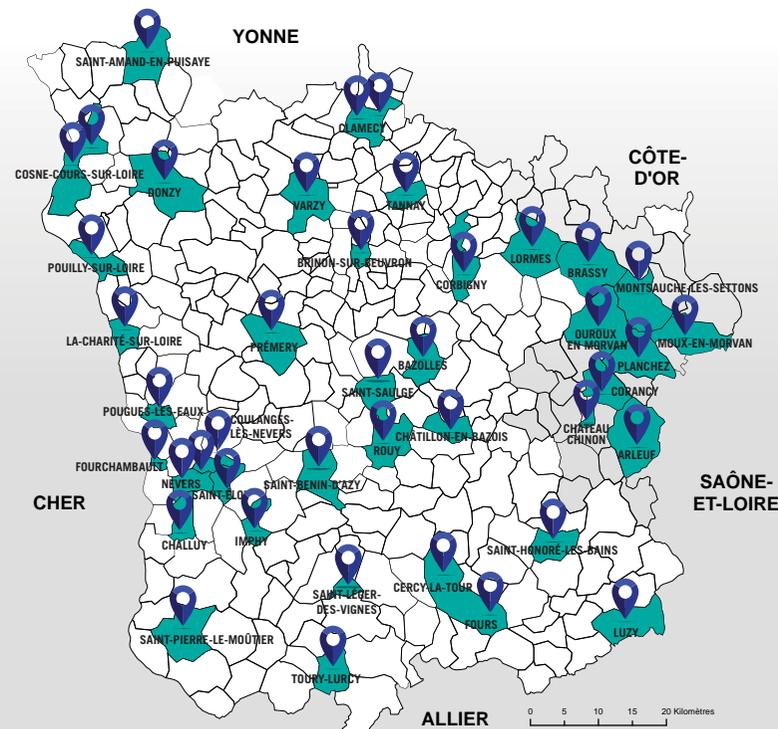
288 000 € TTC

de travaux

144 000 € TTC

de subvention Ademe

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 2016-2022



UNE DÉMARCHE EFFICIENTE POUR AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Avec une consommation d'énergie d'environ 40 TWh par an pour une facture de 3,9 milliards d'euros, le patrimoine public demeure le premier poste de dépenses des collectivités, en France. À travers son service Patrimoine et Énergies, le SIEEEN a défini une démarche globale de gestion patrimoniale pour accompagner les collectivités dans leurs projets de réhabilitation. Celles-ci disposent d'une ingénierie pluridisciplinaire pour mieux répondre aux exigences de la transition énergétique.

Le service Patrimoine et Énergies est constitué d'un panel de compétences qui couvrent les opérations liées au bâti : architecture, conseil en énergie partagé, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination SPS, réalisation de centrales de production d'énergies renouvelables. Grâce à ces différentes expertises, le SIEEEN peut accompagner les collectivités dans leurs projets de réhabilitation, mise aux normes, valorisation et préservation de leur patrimoine. Celles-ci peuvent avoir une connaissance approfondie de leurs bâtiments, faire leur suivi technique et optimiser leur gestion dans le temps. Pour offrir un service performant aux collectivités, le Syndicat a rationalisé sa démarche : il a divisé le territoire en 3 zones géographiques sur lesquelles intervient un binôme référent constitué d'un chargé d'opération et d'un conseiller en énergie partagé (CEP).

Le SIEEEN combine désormais diagnostic énergétique et bilan architectural pour que les collectivités puissent disposer d'un outil d'aide à la décision personnalisé. Celui-ci présente les volets financiers et techniques des travaux à réaliser. Elles peuvent prioriser ainsi leurs investissements et optimiser la gestion de leur patrimoine. Cette démarche globale comprend une analyse de l'état général des bâtiments ; un diagnostic complet du bâti ; un programme de travaux ; un plan pluriannuel d'investissements qui précise la fréquence des réhabilitations et des interventions curatives et préventives dans le temps ; un suivi des performances énergétiques et une mutualisation des certificats d'énergies (CEE).

Le SIEEEN propose aux collectivités d'adhérer à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et conseil en énergie partagé (CEP) » afin de leur faire bénéficier d'une solution globale et de tarifs préférentiels, grâce à une subvention syndicale de 40 % et un soutien de l'Ademe. La cotisation annuelle s'élève à :

- 0,60 €/habitant pour les collectivités ayant déjà réalisé un pré-diagnostic de leur patrimoine bâti.
- 0,85 €/habitant pour les collectivités n'ayant réalisé aucun pré-diagnostic.
- La cotisation annuelle est plafonnée à 4 000 € pour les communes de plus de 7 000 habitants.
- Pour les communautés de communes, prise en compte de 10 % de la population des communes de leur territoire.
- Si le territoire est couvert à 100 % : -0,10 €/habitant.

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Grâce au tandem conseiller en énergie partagé (CEP) et chargé d'opération, le SIEEEN soutient les collectivités dans leurs programmes de rénovation de leur parc bâti et les aide à intégrer les réglementations en vigueur et les exigences environnementales. Les collectivités bénéficient d'une expertise complète incluant : conseil, pré-diagnostic énergétique, thermographie, accompagnement de projets ; instrumentation des bâtiments (caméra thermique, enregistreur CO₂, mesure d'appel de puissance sur les installations électriques...) ; maîtrise d'œuvre, information et sensibilisation des élus (club des référents énergie, outil informatique de gestion énergétique Vertuoz...). Obligatoire depuis 2018, la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public a été intégrée au

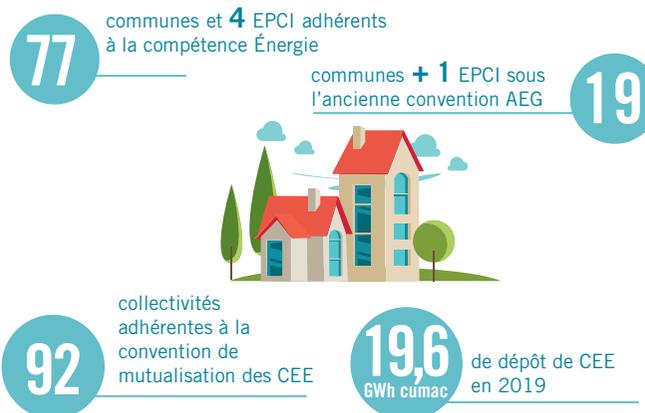
service CEP pour aider les collectivités à soutenir cette exigence. Au total, 36 établissements ont fait l'objet d'une évaluation de leurs moyens d'aération.

En 2019, les CEP ont finalisé la campagne de pré-diagnostic énergétique engagée sur 51 bâtiments des 16 communes nivernaises de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et Nevers Agglomération, ayant adhéré à la compétence CEP, soit une surface totale de 17 398 m². 17 nouvelles collectivités ont décidé le transfert de la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie et Conseil en Énergie Partagé ». Le SIEEEN accompagne ainsi 96 communes de moins de 10 000 habitants et 5 communautés de communes dans cette mission. 77 communes et 4 EPCI sont en transfert de compétence « Conseil en énergie partagé » ; 19 communes et 1 EPCI sont sous l'ancienne convention AEG. Depuis sa création, la mission CEP a permis de faire le diagnostic énergétique de 965 bâtiments, soit une surface totale de 425 695 m². Ces diagnostics ont donné lieu à 5 408 préconisations de travaux concernant le bâti, le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation, le refroidissement et divers équipements. Sur la base des connaissances relevées à travers la mission de conseil en énergie partagé, près de 20,2 M€ ont été investis pour réaliser des travaux ; 45 M€ de travaux restent à réaliser.

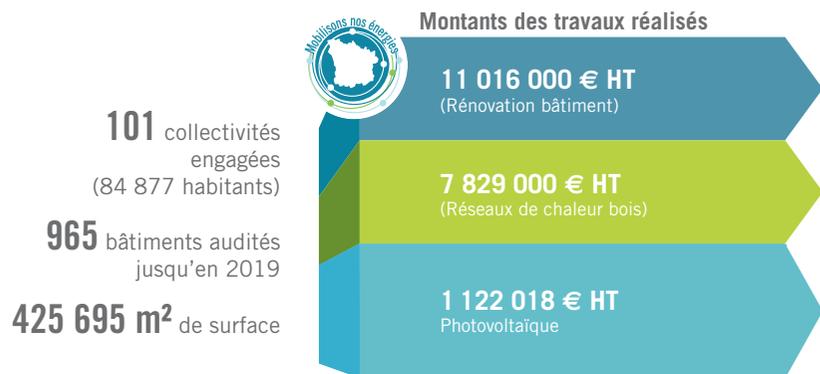
APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE HAUTE PERFORMANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Enjeu majeur de la transition énergétique, la rénovation des bâtiments publics nécessite des investissements importants dans la durée. Depuis 2015, le SIEEEN lance des appels à projets pour aider techniquement et financièrement les collectivités nivernaises à atteindre les objectifs réglementaires ambitieux. Ce dispositif est éligible aux communes et intercommunalités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » ainsi qu'à celles ayant une convention en cours avec le Syndicat dans le cadre de la mission d'« Audit Énergétique Global » et à jour de leur suivi énergétique. Il permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi complets.

2019 a été une année de transition pour le dispositif d'appels à projets. Elle a permis de faire un premier bilan à l'issue d'une première période expérimentale de 3 ans (2016-2018).



BILAN ÉNERGÉTIQUE NIVERNAIS 2019



Le dispositif, initié par le SIEEEN, est un outil technique et financier non-négligeable, qui permet techniquement d'accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation globale visant la performance énergétique. L'aide financière supplémentaire qu'il apporte facilite l'émergence du projet. En associant le SIEEEN dès les phases amont du projet, les choix de conception initiaux peuvent être optimisés afin de viser la performance énergétique sur le projet. Mobilisant les crédits disponibles du dispositif, le Comité syndical a décidé de relancer un appel à projets en juillet 2019. Le jury se réunira, en février 2020, pour évaluer les projets des collectivités et soutenir au moins 3 lauréats.

Compte tenu de son bilan très positif, le dispositif sera reconduit sur une période de 3 ans (2020-2022) ; le SIEEEN lui allouera un budget annuel de 400 000 €. Le règlement a été amendé, pour éviter certaines dérives. Outre les critères de performances énergétiques globaux et les taux de subvention accordés par le SIEEEN (subvention maximale de 50 000 € pour la réhabilitation d'un bâtiment de type ERP, niveau BBC-Effinergie Rénovation CEP ≤ C réf -40 % et de 25 000 € pour la réhabilitation de logements locatifs communaux, niveau BBC-Effinergie Rénovation CEP ≤ 104 kWh/m².an avant pondération altimétrique), de nouvelles prescriptions techniques seront à respecter : réalisation d'une étude comparative des solutions de chauffage en phase conception, obligation d'un contrôle avec mesures des débits de ventilation lors de la mise en service des installations et recours à une VMC

double flux pour les crèches et écoles, entre autres. Depuis son lancement, ce dispositif a permis de soutenir 24 projets de rénovation énergétique, pour un montant total de subventions attribuées par le SIEEEN de près d'1 M€. 7,7 M€ ont été investis au total pour la rénovation énergétique de 7 243 m² de bâtiments. Grâce aux travaux réalisés, les collectivités ont évité de consommer 3,1 GWh d'énergies et de rejeter 309 tonnes de CO₂, chaque année.

VALORISATION DES CEE

Les travaux réalisés génèrent des certificats d'économies d'énergies (CEE) que le SIEEEN valorise dans le cadre de son dispositif de mutualisation. Grâce à ce dispositif, les collectivités nivernaises peuvent disposer d'une source de financements pour leurs futures opérations favorisant des économies d'énergies. La valorisation représente 4,3 % du montant des travaux liés à la rénovation, 7 % pour un bâtiment tertiaire.

La quatrième période, en cours, impose un dépôt de 50 GWh cumac par dossier. Les collectivités bénéficient de 70 % du prix de leurs CEE, le Syndicat conservant les 30 % restants pour la constitution d'un fonds pour la MDE, les frais de dossiers et la gestion administrative.

En 2019, 15,96 GWh cumac de CEE classiques ont été mis en vente pour un montant de 9,15 €/MWh cumac. 82 867 € ont été reversés aux collectivités ; 19,30 GWh cumac de CEE

classiques et 269 MWh de CEE liés au programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) ont été déposés, par ailleurs, en 2019.

En décembre 2019, lors du 9^e club des référents énergie, organisé à la mairie de Couloutre, le concours CEE a récompensé la commune de Clamecy pour ses 522 MWh cumac et 1 994 MWh cumac/habitant déposés. Elle a obtenu une dotation de 12 780 €.

Dans le cadre du dispositif TEPCV CEE, la commune de Glux-en-Glenne a obtenu une dotation 43 423 € pour ses 13 361 MWh cumac et 142 145 MWh cumac/habitant.

VLauréat de l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SIEEEN, la commune de Couloutre avait bénéficié, quant à elle, d'une aide de 31 165 € pour la réhabilitation de la mairie et la création de logements.

Les syndicats d'énergies de Bourgogne Franche-Comté avaient décidé, en 2018, de présenter un dossier mutualisé de dépôt de CEE. Cette démarche vise à déposer des dossiers plus rapidement et permet à chaque syndicat outre de rester propriétaire de ses CEE de pouvoir optimiser les dépôts. En 2019, les syndicats d'énergie de la Région ont défini un planning annuel de dépôt de CEE en regroupement. Le SIEEEN a fait, en outre, 2 dépôts en regroupement avec le SDEY (Yonne) et le SICECO (Côte-d'Or) pour un volume total de 7,60 GWh cumac.

GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ISOLATION DES COMBLES

En 2016, le SIEEEN avait proposé la création d'un groupement d'achat pour l'isolation des combles aux collectivités adhérentes à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé » et ayant une convention AEG en cours. Le Syndicat avait réalisé, en 2018, un audit détaillé sur la base de l'autodiagnostic des collectivités. Il est ressorti une surface totale à isoler de 17 260 m² contre les 29 953 m² de l'autodiagnostic des communes. L'écart de 12 693 m² provient essentiellement d'erreurs d'évaluation par les communes et à la marge de bâtiments sortant du programme isolation combles (abandon du projet par la commune ou travaux déjà réalisés).

Au regard des contraintes existantes, le SIEEEN a retenu deux approches dans le cadre du groupement : l'isolation à dérouler et l'isolation à souffler dans les combles perdus. Au total, 13 121 m² sur 57 bâtiments dans 27 communes nivernaises sont concernés. L'isolation représenterait un investissement de 400 à 650 000 €, soit 30 à 50 € par mètre carré. L'opération permettrait de valoriser un volume de 19 808 300 kWh cumac à hauteur de 158 000 €, soit 25 à 30 % du montant total de l'investissement. Le plan de financement validé par le Bureau syndical prévoit un apport de 400 000 € du SIEEEN, complété

par le montant obtenu en vente de CEE. Le solde (environ 20 %) reste à la charge des différents maîtres d'ouvrage. Les modalités de participation au groupement ont été validées en 2019.

Ayant été confronté au départ du CEP référent de cette opération, le SIEEEN a dû différer le lancement de l'opération. Un dernier questionnaire sera envoyé aux collectivités, début 2020, afin d'arrêter la liste définitive des communes et des bâtiments éligibles.

ARCHITECTURE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le SIEEEN propose aux collectivités différentes prestations pour pallier le désengagement de l'État en matière d'ingénierie. Les défauts de programmation des travaux, le manque de financements et de connaissances des aides disponibles freinent la mise en œuvre de nombreux dossiers.



1 349 671 € HT

de travaux réceptionnés

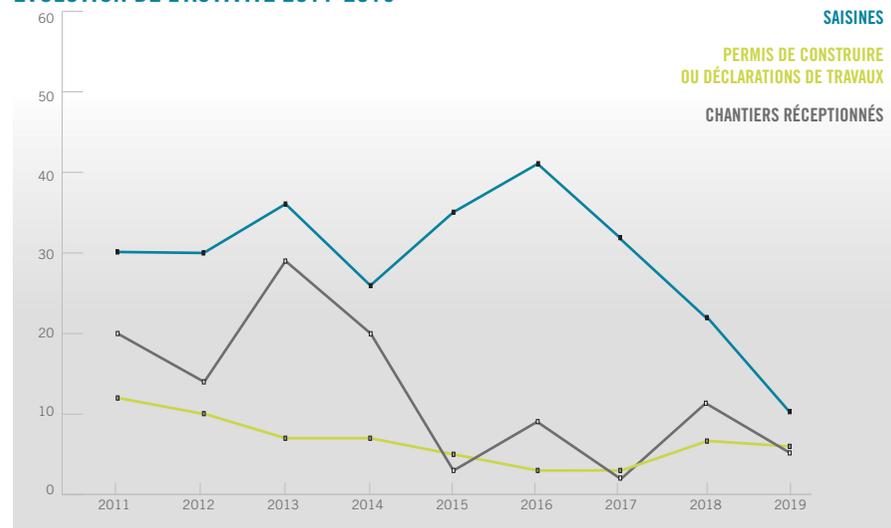
227 937 €

de recettes en maîtrise d'œuvre
(coordination SPS incluse)



Inauguration des travaux de la mairie de Couloutre

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ 2011-2019



CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2019

Collectivité	Désignation	Montant en € HT
Challuy	Réalisation du réseau de chaleur	336 683
Millay	Réhabilitation de la salle des fêtes	194 755
Tracy-sur-Loire	Conception et réalisation des ateliers communaux	236 000
SIEEEN	Réalisation de la chaufferie de Moux-en-Morvan	543 845
Coulanges-lès-Nevers	Réhabilitation de l'office de la salle des fêtes	38 388
TOTAL en € HT		1 349 671



Le Syndicat constate, depuis 2019, que la dévolution de la maîtrise d'œuvre est moins coordonnée. Avec la modification du Code des marchés publics et du seuil de mise en concurrence, la publicité des appels d'offres est moins opérante que dans le passé. Une réflexion a été initiée au SIEEEN pour apporter des correctifs à sa stratégie.

Conseils et études

Sur 10 saisies de service pour des missions d'études, au 31 décembre 2019, 6 ont abouti à une mission de maîtrise d'œuvre, 1 était en attente de décision du maître d'ouvrage, 3 ont été refusées.

Grâce à son excellente connaissance des problématiques des collectivités et son expérience réelle de la conduite de projets, le Syndicat permet à celles-ci de mener à bien leurs projets dans les meilleures conditions du point de vue administratif, technique et financier. L'accompagnement et le conseil aux différentes étapes de la réalisation garantissent le respect des procédures et des règlements, la qualité des prestations d'études et des travaux qui en résultent ainsi qu'une aide au montage financier, au maintien des coûts et des délais, entre autres.



Remises de subventions du SIEEEN lors du 9^e Club des référents énergies

LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ LAURÉAT DU PROGRAMME ACTEE

Le SIEEEN et les syndicats de Bourgogne Franche-Comté sont lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique porté par la FNCCR et EDF. Ce programme vise à fédérer les EPCI, les syndicats et les collectivités afin d'accélérer la transition énergétique sur les territoires. Les 8 syndicats de la Région ont décidé de mutualiser leurs actions, d'accélérer et de massifier leur mise en œuvre. Il s'agira ainsi de tendre vers une région à énergie positive d'ici 2050 : abaisser de 50 % des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ; et réduire les factures d'énergies. Pour atteindre ces objectifs nationaux et régionaux, le SIEEEN et les 7 autres syndicats d'énergies de la Région ont construit un programme 2019-2021 constitué de 6 actions : études énergétiques des bâtiments ; groupement d'achat d'isolation de combles ; postes d'économe en flux ; postes de gestion de groupements d'achats ; solution de management de l'énergie et outils de suivi des consommations d'énergie (régulation/télégestion). Investi dans la réalisation des 6 missions sur son territoire, le SIEEEN bénéficiera d'une aide financière de 182 059 €.



COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

Depuis 1991, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont obligatoires. Le service dispose de 2 coordonnateurs SPS habilités aux niveaux 2 et 3. Le SIEEEN répond aux missions de niveaux 2 et 3 en mettant à disposition un titulaire et un remplaçant. En 2019, la coordination a généré un chiffre d'affaires de 19 595 €.

SIEEEN CHALEUR RATIONALISE SES RÉSEAUX

Depuis sa création en 2012, la régie à simple autonomie financière SIEEEN Chaleur a développé 17 réseaux de chaleur sur le territoire nivernais. Elle poursuit la promotion de la filière biomasse en explorant de nouvelles opportunités. Elle déploie, depuis 2019, une stratégie axée sur le circuit court de ses approvisionnements et la rationalisation des installations existantes.

En 2019, la Régie SIEEEN Chaleur a renforcé son équipe afin d'optimiser son fonctionnement (3,5 Équivalents Temps Plein). Un responsable de l'approvisionnement a été recruté à plein temps pour prendre en charge la production de plaquettes bois sur la plate-forme de Château-Chinon et les relations avec les fournisseurs de combustibles. Le suivi global de l'exploitation, la gestion des relations avec les abonnés, les facturations, les contrats d'approvisionnement et le développement des nouveaux projets sont assurés par le responsable technique. Un technicien d'exploitation est chargé du suivi et de l'exploitation des réseaux. Il gère l'entretien, la surveillance, l'optimisation et le dépannage. Le volet administratif de la Régie (factures, commandes...) est confié à une assistante technique à mi-temps.

La Régie assure l'étude, le financement, la réalisation, la production et la vente de chaleur au compteur des abonnés pour toute collectivité qui lui transfère la compétence « Distribution publique de chaleur ». Elle collabore, en amont, avec l'Agence

Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEC) et le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) qui réalisent les analyses d'opportunité et les études de faisabilité. SIEEEN Chaleur confie, ensuite, au service Patrimoine et Énergies, la maîtrise d'œuvre des projets.

Promotrice et actrice de la transition énergétique en Nièvre, la Régie SIEEEN Chaleur privilégie le circuit court pour ses approvisionnements en bois énergie. Ses cahiers des charges insistent sur la certification de ses fournisseurs ainsi que l'exploitation raisonnée des forêts PEFC et FSC nivernaises. Afin de garantir la qualité des combustibles, pallier les déconvenues avec les fournisseurs locaux, maîtriser les coûts et sécuriser l'approvisionnement d'une partie de ses 17 réseaux de chaleur, elle a décidé de produire ses propres plaquettes bois. 2 marchés ont toutefois été conservés, en 2019, avec un groupement d'agriculteurs et l'ETF Bernard Joos.

En 2020, un appel d'offres sera lancé pour l'achat de 1 500 t de bois rond. En parallèle, la Régie compte racheter du bois certifié FSC auprès de Bibracte EPCC, qui assure la gestion d'un domaine forestier de 950 ha.

Opérationnelle depuis 2018 et inaugurée en juillet 2019, la plate-forme de stockage bois de Château-Chinon de 1 600 m² a une capacité de stockage de 3 000 tonnes. Pour fournir le réseau de chaleur de l'EIAT de Château-Chinon en plaquettes bois, dès l'ouverture de la saison de chauffe 2019-2020, SIEEEN Chaleur a fait l'acquisition de 1 564 tonnes de bois auprès de plusieurs fournisseurs locaux.

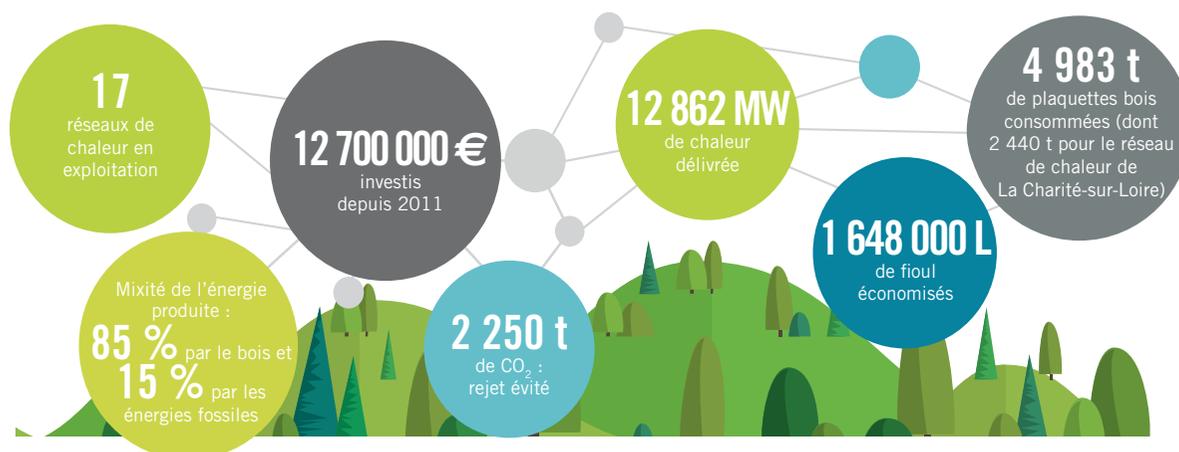
Une demande de subvention est en cours auprès du FEDER pour la construction d'une seconde plate-forme à Rix, d'une capacité de 2 000 t.

La Régie se fixe ainsi un objectif de production de 5 000 t de plaquettes bois pour ses chaufferies grâce aux partenariats avec les communes forestières (bois d'affouage), le secteur agricole, l'ONF et les exploitants privés. L'étude sur l'acheminement des plaquettes, conduite en 2018, a permis d'optimiser les scénarios et de confirmer 2 marchés de transport et de livraison : l'un auprès des agriculteurs, l'autre par une convention interservice avec le service Déchets ménagers pour optimiser les flux de sa flotte de camions entre Rouy et Château-Chinon.

En 2019, les réseaux de chaleur de Challuy (110 kW bois, 166 kW gaz pour 170 ml de réseau) et de Moux-en-Morvan (200 kW bois, 230 kW fioul pour 400 ml de réseau) ont été réalisés.

En Nièvre, les réseaux de chaleur répondent aux ambitions de la Région Bourgogne Franche-Comté de devenir une région à énergie positive. Des aides au développement du bois énergie sont mobilisées, notamment avec le Plan bois et développement local du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ainsi que les dispositifs d'aides de l'Ademe et de l'Europe (FEDER). Le territoire dispose d'une ressource en bois très importante (220 000 ha). Celle-ci est essentiellement exportée pour alimenter les tonnelleries et la charpenterie. Le bois énergie est une production secondaire consommée localement. Il constitue une niche prometteuse pour la promotion de la démarche d'économie circulaire sur un territoire rural comme la Nièvre.

En effet, le développement des chaufferies bois génère des retombées économiques importantes tant sur la construction que sur la maintenance des installations. La Régie SIEEEN Chaleur plébiscite les entreprises locales qui peuvent mieux pérenniser leur activité ainsi et créer des emplois. Les commerces de proximité profitent également de l'activité générée par les chantiers sur leur commune. La dynamique initiée, en Nièvre, est exemplaire en France : le territoire peut faire la démonstration qu'un département rural est en mesure de réussir sa transition énergétique !



➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Énergie thermique ».

UN SERVICE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE PUBLIC POUR OPÉRER LA TRANSFORMATION DIGITALE TERRITORIALE

La dématérialisation, les objets connectés, la digitalisation ou encore la communication numérique permettent de simplifier la vie des citoyens, faciliter le travail des agents en mobilité et renforcer l'attractivité des territoires. Le Service d'Information Territoriale et des Collectivités (SITEC) du SIEEEN accompagne les collectivités nivernaises dans la mise en œuvre de leur transition numérique.

Depuis 2015, le SITEC initie une démarche d'amélioration continue afin de garantir aux collectivités un service de qualité et optimisé. Il s'est structuré ainsi en 6 pôles spécialisés : Administration, Techniques d'Information et de Communication (TIC), Infrastructure et Projets (IP), Système d'Information Géographique (SIG), Collectivités et Investissements. De nouvelles compétences ont été recrutées afin de renforcer les expertises ainsi que l'assistance aux collectivités. En interne, un plan d'investissements sur 5 ans a été adopté pour mieux appréhender l'évolution des infrastructures du SIEEEN.

Le SITEC a conçu le Pack Services auquel ont adhéré 195 collectivités (140 en 2018). 20 autres collectivités étaient en attente de délibération fin 2019. Les adhérents profitent d'une large gamme de solutions logicielles et matérielles performantes qui permettent la gestion, l'exploitation, l'optimisation et la sécurisation des systèmes d'information et du parc informatique. Le Pack Services est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence statutaire numérique des services du SIEEEN. Il comprend notamment : l'accès libre à un programme annuel de formations ; l'acquisition et l'installation de matériels, logiciels et certificats ; la location de matériels ; l'assistance sur site matérielle et logicielle ; la veille et l'information en ligne ; l'accès à la plate-forme de dématérialisation des actes comptables et à GéoSIEEEN. Les collectivités peuvent obtenir également un connecteur PASRAU (Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres). En 2019, la gamme de solutions du Pack Services a été enrichie avec la SIEEEN Box, solution innovante équipée de la technologie Wireless et de modules additionnels pour la gestion de la voirie, des DT-DICT,

de l'assainissement et du Spanc. Le module « Mes alertes », service d'alertes citoyen est, en outre, opérationnel. Il permet aux communes d'informer les habitants sur la vie municipale et de diffuser de l'actualité ciblée par mail et par sms. En 2019, 130 collectivités avaient opté pour la solution de sauvegarde externalisée des données incluse dans le Pack Services. Une seconde solution a été retenue afin de renforcer la sécurisation des données des collectivités. La sauvegarde externalisée comprend les données utilisateurs (Word, Excel...), une base de logiciels métiers, la supervision en temps réel, la restauration des datas utilisateurs ou métiers en moins de 24 h et un rapport de sauvegarde mensuel, entre autres.

L'adhésion au Pack Services est de 4,00 € par habitant pour les communes. Pour les communautés de communes, elle est calculée en fonction du pourcentage de la population complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leur bilan comptable. Les non-adhérents continuent de recourir aux services du SITEC grâce aux contrats de prestations de services. Le SITEC a repensé, en outre, sa stratégie de relation avec les collectivités afin de renforcer la réactivité, la proximité et l'apport de solutions en adéquation avec leurs exigences. Grâce à l'optimisation de sa démarche, il a pu faire croître son chiffre d'affaires de + 276 % en 4 ans : 751 971 € en 2019 contre 272 440 € en 2016 en intégrant les matériels précédemment acquis par les communes.

DÉMATÉRIALISATION

Le prélèvement à la source (PASRAU) est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019. Les techniciens du SITEC sont restés mobilisés pour le déploiement du PASRAU au sein des collectivités. Le SITEC a accompagné les collectivités disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire avant le 1^{er} novembre 2018, dans la mise en place de la communication électronique des données de l'état-civil (COMEDDEC) pour permettre les échanges dématérialisés des données. Le SIEEEN a rejoint, d'ailleurs, le groupement d'achat pour la numérisation des actes (délibérations, actes d'état-civil, documents funéraires) proposé par ALPI 40, l'Agence landaise pour l'informatique.

Une aide a été apportée, en outre, aux collectivités pour la mise en place du répertoire électoral unique (REU). Le SIEEEN a poursuivi également son partenariat avec le Conseil départemental pour l'informatisation ou la réinformatisation des bibliothèques départementales. L'objectif du Département est d'obtenir le label des bibliothèques numériques de référence (BNR).

Le Syndicat a été retenu comme fournisseur de matériel ; il doit équiper une trentaine de bibliothèques dont 13 en Pack Services. En interne, le SIEEEN a mis en service son nouveau site Internet ainsi qu'une version optimisée de son extranet. Plus cohérente et plus efficiente, la stratégie numérique du Syndicat est axée sur une refonte globale de ses 3 sites afin de faciliter la mise en ligne d'informations ; de simplifier la diffusion des contenus auprès des cibles prioritaires du Syndicat (mairies, institutions, grand public, entreprises) ; et d'optimiser la gestion et la publication d'informations ciblées. Désormais au format numérique, la newsletter Terres de SIEEEN alimente en contenus le nouveau site du SIEEEN. L'extranet a bénéficié d'un lifting complet pour offrir une meilleure convivialité et de meilleurs contenus.

Les outils métiers sont accessibles (fichiers, GLPI, GéoSIEEEN, suivi des demandes...) immédiatement ainsi que les informations stockées sur le réseau syndical. L'intranet sera opérationnel courant 2020. Le SITEC a développé, par ailleurs, une application pour l'authentification unique dans ses locaux. Cette fonction s'inscrit dans une démarche d'optimisation du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) du SIEEEN.

LES CHANTIERS 2019 AU SIEEEN

- Finalisation du nouvel intranet syndical pour une mise en service début 2020.
- Remplacement des postes informatiques au SIEEEN et évolution logicielle vers Windows 10.
- Marché de certificats électroniques et de messagerie et agenda, qui sera lancé en 2020.
- Lancement du marché de progiciel de gestion intégré (ERP) pour suivre l'ensemble de l'activité des prestations associées aux collectivités : devis, commandes, factures...
- Évolution de la solution de suivi des travaux : mise en place de BIM Office d'Abvent.
- Déploiement de différents modules de gestion des déchets ménagers (contrôle d'accès, gestion des bennes...).
- Acquisition d'un Extract Transform Load (ETL) pour maîtriser l'interopérabilité entre différents logiciels (synchronisation massives d'informations entre bases de données).
- Mise en œuvre du Cloud JVS pour la partie Finances et du logiciel de suivi des facturations.
- Participation du SIEEEN aux rencontres nationales Déclic 2019.

En 2019, le SIEEEN a retenu les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour travailler sur le développement d'un projet Open data interne. Après la phase d'étude et une étape d'acculturation par le biais d'enquêtes, des jeux de données stratégiques vont être produits. Ceux-ci seront accessibles aux différents services du Syndicat. En mai, le SITEC a lancé une enquête auprès des collectivités sur la thématique de l'Open data et de la valorisation des données. Grâce aux informations recueillies, le SIEEEN a pu organiser un séminaire pour sensibiliser les élus et les informer sur les enjeux. Le Syndicat a développé ses premières démarches : un jeu de données « Légal » et un jeu de données « Stratégique ». Est prévue pour 2020, la publication de données légales sur le budget du SIEEEN et les bornes de charge ainsi que des données stratégiques sur l'éclairage public, l'électricité et la planification énergétique, notamment.

MAINTENANCE MATÉRIELLE

En 2019, les contrats de maintenance ont généré un chiffre d'affaires de 557 682 €, Pack Services inclus. Le SIEEEN a poursuivi les partenariats avec les structures départementales telles que la Direction Académique de l'Éducation Nationale (DASEN) pour la fourniture et la maintenance des matériels ainsi que la déclinaison de la démarche régionale sur les espaces numériques. Le Syndicat a répondu à 2 appels à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » (projet ENIR) afin d'accompagner les communes de Ciez et Bouhy. Lancé par l'Éducation Nationale et le Commissariat général à l'investissement, ces appels à projets visent à soutenir les écoles rurales dans le développement de l'innovation numérique pour une meilleure éducation et réussite des élèves.

Les écoles rurales lauréates peuvent bénéficier d'une aide plafonnée à 7 000 € pour s'équiper de dispositifs numériques : matériel, réseau et services numériques du type ENT.

Le SIEEEN a dispensé plusieurs formations dans 5 centres délocalisés sur les communes de Château-Chinon, Nevers, Ruages, Saint-Léger-des-Vignes et Saint-Père, pour mieux répondre aux demandes des collectivités sur les logiciels métiers, la bureautique et le SIG. Les 177 formations dispensées aux agents des collectivités et du SIEEEN ont généré un chiffre d'affaires de 36 319 €. Les prestations hors-contrats ont généré pour leur part un chiffre d'affaires de 18 938 € HT (14 214 € TTC en 2018), dont 18 073 € HT pour le DADS et 865 € HT pour les interventions hors contrat.

GÉOSIEEEN

Le SITEC a renforcé son pôle SIG afin d'optimiser le service apporté aux collectivités. Un technicien a été recruté pour permettre le développement et l'intégration de modules complémentaires pour GéoSIEEEN, le Système d'Information Géographique. L'année a été consacrée essentiellement à l'optimisation du back office de GéoSIEEEN et des processus d'intégration ainsi qu'à la stabilisation de l'outil SIG. Des scripts ont été créés pour automatiser l'intégration des documents d'urbanisme.

Mis en service en octobre 2018, GéoSIEEEN propose des modules métiers dédiés : instruction de l'urbanisme et autorisation du droit des sols (ADS) ; gestion des réseaux humides ; gestion des interventions ; gestion des arrêtés de voiries (dématérialisation de la demande et du suivi) ; gestion des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT). Héméra a été intégré entièrement à GéoSIEEEN devenant un module ultra spécialisé pour l'éclairage public. Un travail important a été fait avec les entreprises pour mettre en œuvre l'automatisation des process. Ces dernières peuvent utiliser des fonctionnalités de GéoSIEEEN via un noyau commun. L'ensemble des communes ayant transféré leur compétence éclairage public ont un accès aux fonctionnalités « Dépannages » du SIG pour faire leurs demandes d'intervention sur leur réseau d'éclairage public. Au total, GéoSIEEEN référençait, en 2019,

CONTRATS DE MAINTENANCE 2019

Types de contrats	Nombre	Chiffres d'affaires TTC
Assistance sur site	97	51 771 €
Accompagnement	2	3 379 €
Écoles « matériel »	41	36 487 €
Relation Segilog	8	5 326 €
SIG + OpenCimetière	142	56 697 €
Assistance téléphonique	12	2 794 €
Pack Services	254	395 095 €
Autorisation droit des sols (ADS)	1	6 196 €



783 comptes utilisateurs dont 308 communes. GéoSIEEEN est un véritable outil d'aide à la décision optimisé et plus performant, plus rapide et plus ergonomique. Grâce à ses capacités d'exploration et d'exploitation plus poussées, il permet des analyses thématiques plus approfondies et présentées sous la forme de cartographies sur les parcelles appartenant au département, aux communes et à l'État par exemple. Conçu comme un outil évolutif, le SIG pourra intégrer, demain, d'autres modules spécialisés afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des collectivités ainsi que des services de visualisation, d'analyse spatiale et cartographiques plus avancés. En interne, une réflexion a été initiée pour faire évoluer le SIG en suivant le développement des services. Une étude est en cours sur l'interopérabilité des plates-formes pour permettre les dépôts de données et leur intégration automatique.

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

La réglementation relative aux Déclarations des Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) impose la mise en place d'un guichet unique et d'un référentiel cohérent au format Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). En 2019, les actes juridiques ont été validés par Enedis. Même s'il demeure partenaire du projet, GRDF a souhaité se positionner en tant qu'observateur attentionné. La stratégie de production prévoit

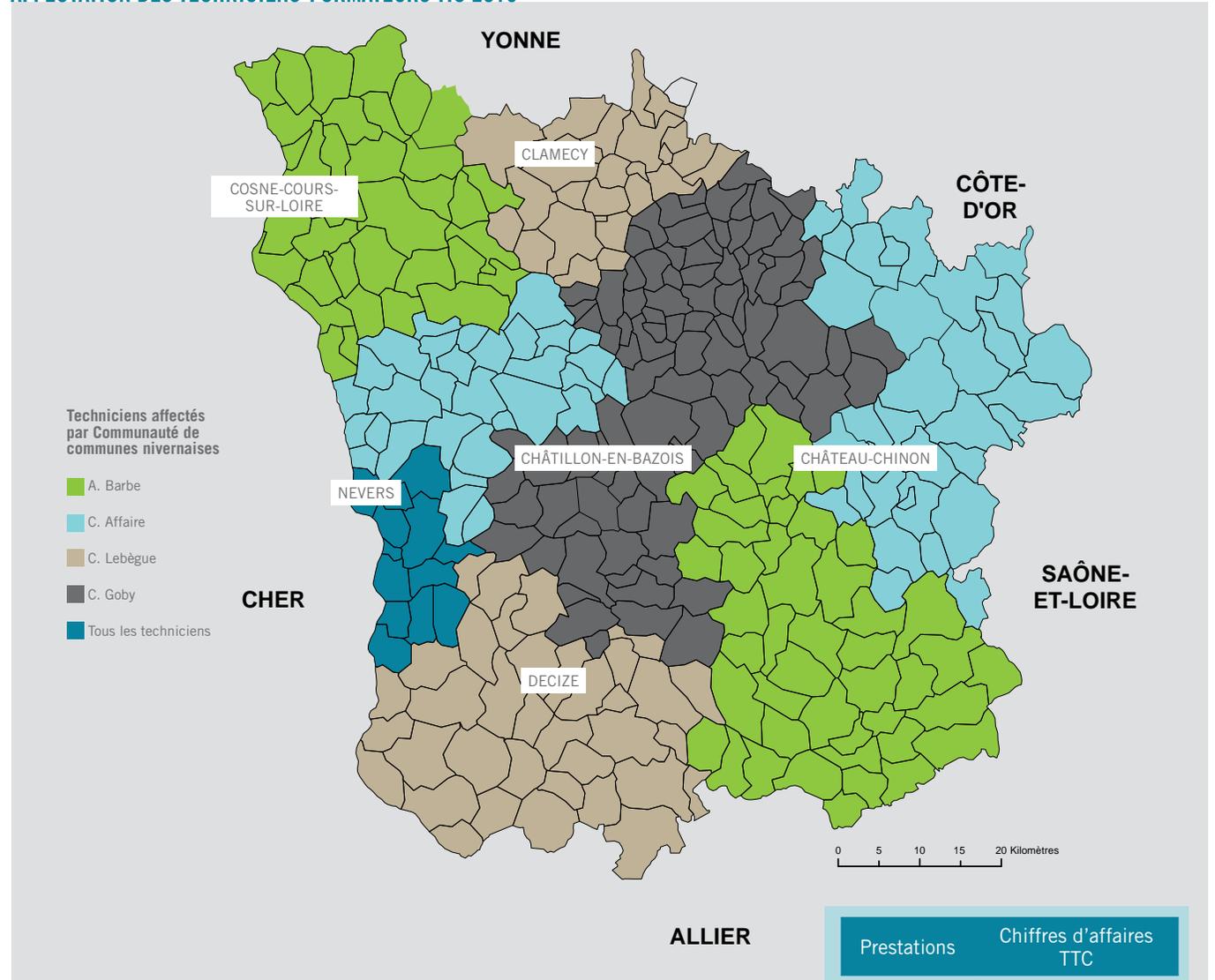


le traitement des zones urbaines en vectoriel et les zones rurales en image (photo aérienne). Elle inclut également les mises à jour vectorielles. Sur cette base, un budget prévisionnel sur 6 ans a été préparé : l'investissement pour le vecteur représenterait un montant de 650 000 € et 700 000 € pour l'imagerie aérienne de type Raster. Le montage financier a été acté. Il est prévu un financement au prorata pour la commune et au prorata du linéaire de voirie pour l'exploitant concerné. Les mises à jour, estimées à 200 000 € sur 5 ans, seront prises en charge par les gestionnaires de voiries. Le fonctionnement sera financé, quant à lui, par l'ensemble des acteurs au prorata du linéaire de voirie (500 000 € HT). Au sein du GIP, le SIEEEN représente ses collectivités. Celles-ci pourront bénéficier du PCRS soit par un transfert de compétence soit sous la forme d'une prestation de service. En 2020, le GIP sera constitué et la production du PCRS lancée.

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est une étape obligatoire de l'application du décret DT-DICT, depuis le 1^{er} janvier 2018. Disposant d'un agent formateur, le SIEEEN est centre de formation et d'examen en réponse aux besoins des collectivités territoriales. En 2019, le Syndicat a dispensé 10 jours de formation, avec 100 % de réussite, à une quarantaine d'opérateurs, concepteurs et concepteurs encadrants. Les formations AIPR ont généré un chiffre d'affaires de 8 000 €.

AFFECTATION DES TECHNICIENS-FORMATEURS TIC 2019



Techniciens affectés par Communauté de communes nivernaises

- A. Barbe
- C. Affaire
- C. Lebègue
- C. Goby
- Tous les techniciens

0 5 10 15 20 Kilomètres

Prestations	Chiffres d'affaires TTC
DADS	21 778 €
Formations	36 319 €
QCM / AIPR	8 000 €
Topo / Carto	120 526 €
TOTAL	186 623 €

- 292 communes nivernaises
- 3 SIAEP, 1 chambre consulaire sous contrat Ptolémée
- 200 connexions/jour
- 7 communautés de communes nivernaises

PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL : LA RESSOURCE DÉCHETS COMME VECTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le projet politique intégré de prévention des déchets du SIEEEN s'est inscrit dans une dynamique d'économie circulaire, en 2016, avec la signature d'un contrat d'objectif d'économie circulaire (CODEC) avec l'Ademe. Le SIEEEN et ses collectivités adhérentes en charge de la collecte se sont engagés, dans ce cadre, à éviter le gaspillage, limiter la production des déchets, favoriser le réemploi, réduire au maximum l'élimination et optimiser la valorisation. Confronté aux spécificités d'un territoire rural, à la baisse démographique et aux mutations sociétales et environnementales, le Syndicat a réorienté sa politique initiale vers un nouveau paradigme axé sur la transition énergétique, écologique et la croissance verte. Cette nouvelle démarche doit lui permettre de passer de la gestion des déchets, toujours plus onéreuse pour les usagers et les collectivités, à une véritable économie des déchets.

Pour faire des déchets une ressource, le SIEEEN et ses collectivités ont dû inscrire leur nouvelle politique déchets au centre de grandes problématiques d'ordre :

- Environnemental : réduire les activités polluantes (transport, enfouissement, prévention tri).
- Économique : maîtriser les dépenses, maximiser les soutiens et les recettes.
- Social : initier des actions créatrices d'emplois locaux et les circuits courts.
- Industriel : favoriser l'écologie industrielle et territoriale, promouvoir l'économie de fonctionnalité, l'éco-conception...

En 2014, le SIEEEN a profité du dispositif national Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, pour faire évoluer son projet vers un programme déchets et économie circulaire. Celui-ci a abouti à la signature d'un CODEC avec l'Ademe sur la période 2016-2018. Un important chantier a été mis en œuvre pour développer les animations, accompagner les projets d'économie circulaire et renforcer le partenariat avec les autres EPCI hors territoire SIEEEN. Grâce à la gouvernance adoptée et la création de sous-commissions déchets (conférence des présidents), les élus ont pu s'approprier les différentes problématiques de la gestion des déchets avec un plus fort pouvoir décisionnaire. Ils ont pu mieux s'investir dans les dossiers et se positionner sur les projets.

Agissant comme facilitateur et coordinateur, le Syndicat a su s'appuyer sur des partenariats forts pour créer un réseau territorial qui mutualise les compétences, les moyens et les espaces. Des partenariats avec d'autres collectivités ont également fait émerger des projets de coopération qui sécuriseront les débouchés en matière de traitement/valorisation dans les années à venir : méthanisation, centre de tri interdépartemental et incinération. Afin de préparer le territoire à basculer, d'ici 2 ans, vers l'extension des consignes de tri, le SIEEEN a signé, en 2018, un contrat d'objectifs avec Citeo l'engageant avec ses adhérents, durant cette période transitoire, à maintenir le niveau de performances de collecte sélective de 2016. Pour entretenir la dynamique de tri sur le territoire, les collectivités ont misé sur l'amélioration de la qualité du tri (application du règlement de collecte, refus de sacs à la collecte...) et la mobilisation de la population par des actions de proximité ciblées. Au vu de la démarche initiée par le Syndicat depuis 2018, la future loi anti-gaspillage et économie circulaire qui sera promulguée en 2020, valide la pertinence des actions mises en œuvre sur le territoire pour que la ressource déchets soit vecteur de l'économie circulaire.

NOUVEAU SCHÉMA ORGANISATIONNEL ET ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

La signature d'un contrat d'objectifs avec l'Ademe (CODEC) impliquait la restructuration du réseau d'équipements du SIEEEN. Les études d'optimisation réalisées, en 2016-2017, ont conduit le Syndicat à revoir le schéma organisationnel de l'activité Déchets. Celui-ci repose sur la mise en œuvre d'un programme de travaux de 10 M€ et une réorganisation incidente de l'activité du service Déchets ménagers. Le nouveau projet de service prévoit une réorganisation globale de l'activité et la modification du réseau d'équipements. Le Syndicat compte moderniser ses 7 quais de transfert en intégrant une technologie intelligente, modulaire et



fonctionnelle pour permettre une gestion plus souple des déchets. La rationalisation du compostage est également prévue. Le Syndicat envisage de conserver 3 plates-formes équipées de quais autonomes. Ces infrastructures fonctionneront en lien avec le projet de méthanisation de Nevers Agglomération. Opérationnel depuis 2018, le centre de pré-tri des papiers de Rouy est entré dans son rythme de croisière. La régie de transport doit également monter en puissance et être mise en cohérence avec les besoins des activités du Syndicat. Le SIEEEN a également songé à la reconversion de ses ouvrages existants : la plate-forme de Château-Chinon abrite déjà une zone de stockage de plaquettes bois de 1 600 m² de la Régie SIEEEN Chaleur. La mise en place d'une nouvelle filière plâtre a permis de réutiliser l'ancien quai de transfert de Rouy. En 2019, près de 100 t de plâtre provenant des déchetteries ont pu y être collectées, contrôlées puis expédiées vers la filière Placo plâtre. Grâce à la rigueur des



agents de déchetterie et du SIEEEN spécialement formés à cet effet, la qualité du plâtre a parfaitement répondu au cahier des charges très exigeant de la filière. Plusieurs objectifs sont poursuivis à travers la modernisation et la réorganisation de l'activité : s'affranchir du gardiennage permanent pour faciliter la montée en compétences et le redéploiement des agents vers d'autres missions ; automatiser l'accès des sites en responsabilisant les agents de collecte sur le respect de l'engagement de suivi et la qualité des apports ; concevoir des quais de transfert permettant l'optimisation du transport ; dématérialiser les informations de pesées et les compiler dans une base de données accessible aux adhérents. Le SIEEEN s'appuiera sur des applications métiers qui assurent le traitement et l'exploitation des données recueillies.



UN SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS EN PLEINE MUTATION

Ces mutations importantes de l'activité Déchets requièrent une gestion axée sur un fonctionnement décloisonné, polyvalent et plus responsabilisant. Elle suppose une adaptation des agents à une nouvelle approche métiers qui privilégie :

- La mobilité : les agents ne sont plus affectés sur un site particulier.
- L'évolution des missions : les agents polyvalents travaillent en équipe en ayant une vision transversale et analytique pour mieux traiter les données et les problèmes éventuels, et mieux s'adapter à leur évolution.

- L'évolution structurelle : la communication est renforcée pour permettre le travail en réseau.
- De nouveaux outils de travail : smartphones et outils informatisés facilitent le travail des agents.

Cette polyvalence vise à sécuriser et pérenniser l'activité sans interruption de service. Elle entraîne un véritable changement de la culture professionnelle. Les agents devront travailler pour l'activité et non plus exercer une fonction sur un site. Leur responsabilisation est renforcée à différents niveaux : prise d'initiatives, capacité d'analyse et de contrôle, développement de leurs compétences et prise de décisions. Ils deviennent ainsi des acteurs du service sensibilisés à la sécurité et aux valeurs de solidarité.

Depuis 2019, le SIEEEN déploie une stratégie de conduite du changement et d'accompagnement de ses agents dans l'évolution de leurs missions. 5 ateliers thématiques de coworking ont été créés par blocs d'activités pour poser le cadre et les règles de fonctionnement (gestion horizontale) : compostage ; quais de transfert ; outils de travail ; applications métier ; et transport. Un organigramme évolutif a été mis en place pour s'adapter à l'évolution des travaux et des missions à terme. Un plan de formation soutient l'accompagnement des agents ; il favorise leur montée en compétences et l'appropriation des nouveaux outils et modes de travail. Le nouveau plan d'actions 2020-2022 du SIEEEN vise à renforcer la cohérence et la démarche d'économie circulaire initiée. Il doit être appréhendé comme un véritable projet de territoire afin de répondre aux objectifs ambitieux du Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

POURSUITE DE LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2019, le SIEEEN s'est consacré essentiellement à la réalisation d'un bilan des actions d'économie circulaire déjà engagées sur le territoire. Il a démarré l'élaboration de son nouveau programme d'actions en suivant les avancées du projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire et la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC). La FREC prévoit un ensemble de mesures pour passer d'un modèle économique linéaire à un modèle économique circulaire. La mobilisation des acteurs et des élus du territoire est primordiale pour pouvoir co-construire de nouveaux projets. Les futurs projets doivent permettre de réduire les gaspillages et d'optimiser l'emploi des ressources en favorisant le développement d'activités locales. Une réflexion est en cours au sein des différents groupes de travail sur l'extension des consignes de tri, les nouvelles filières liées au BTP et au plâtre, la stratégie de communication, entre autres. Les orientations qui en découleront viendront enrichir le futur CODEC du territoire SIEEEN.



ÉQUIPEMENTS SIEEEN / TONNAGES 2019

Commune	Quai de transferts	Plate-forme de compostage	
	OMA transitant par le quai	Bio	Déchets verts
Château-Chinon	1 842 t	-	397 t
Corbigny	1 733 t	775 t	1 316 t
Préporché	1 819 t	462 t	1 701 t
Rix	2 744 t	258 t	2 777 t
Rouy	1 026 t	1 508 t	4 346 t
Champvert	4 067 t	-	-
Chantenay	2 739 t	-	-



ORGANISATION ET MOYENS

GESTION FINANCIÈRE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2019 était de 7 248 481 € dont 3 867 762 € pour la Régie SIEEEN Chaleur contre 7 849 180 € en 2018.

Le service de la dette a représenté une dépense de 115 333 €. La ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 1 850 000 €, en 2019, malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.

5 167
mandants

6 418
titres

16
consultations
en commande
publique



52
marchés
notifiés

52
marchés publics
d'un montant supérieur
à 25 000 € HT

RESSOURCES HUMAINES

En 2019, le SIEEEN a réorganisé le service Ressources Humaines, en un pôle organisé en openspace, qui regroupe l'ensemble des compétences dédiées à la mission. Un responsable à temps plein gère une équipe de 3 agents : 1 gestionnaire à temps plein chargé des absences (congés, RTT, CMO...), du recrutement et du volet paie ; 1 gestionnaire à mi-temps, intervenant une demi-journée en télétravail, s'occupant du volet formation et apportant un soutien à la paie ; 1 chargée de mission à temps plein assurant la dématérialisation des dossiers des agents avec un appui sur le volet formation.

Grâce à cette réorganisation, le SIEEEN peut avoir une réelle polyvalence sur l'ensemble des missions Ressources humaines et garantir la continuité du service. La transversalité des compétences et la transmission des savoirs entre agents ont permis de répondre aux impératifs du nouveau logiciel RH associé à la dématérialisation des ressources humaines et l'ouverture du Portail Agents. En 2019, chaque agent a bénéficié de son espace dématérialisé.

Lors du contrôle de la Chambre régionale des comptes, le pôle Ressources humaines a été fortement mobilisé afin de fournir l'ensemble des données demandées sur la période 2012-2018.

Après une période test d'octobre à décembre 2018, le prélèvement à la source (PAS) a été mis en place au 1^{er} janvier 2019. Le PAS augmente le niveau de contraintes qu'impose la gestion des différentes échéances mensuelles.

Le Syndicat a décidé de poursuivre la période d'expérimentation du télétravail jusqu'à fin mars 2020. En 2019, 2 agents intervenaient en télétravail.

95 AGENTS

14 catégorie A
28 catégorie B
53 catégorie C

**55 TITULAIRES
STAGIAIRES**

37 contractuels
3 apprentis
1 stagiaire

1 178
bulletins de paie



4 310 644 €
charges de personnel

378 JOURS

de formation pour
96 agents pour un montant total
de **65 095 €** (hors frais de
déplacement)

UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION AU SIEEEN

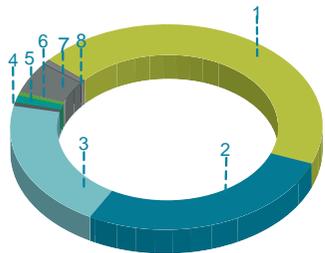
La démarche d'exemplarité du SIEEEN intègre la sécurité de ses agents ainsi que leur responsabilisation face aux risques professionnels. En 2019, la conseillère prévention du Syndicat a initié différentes actions :

- 80 % des agents ont été formés aux gestes des premiers secours.
- 10 agents ont été habilités sauveteurs secouristes du travail après 5 jours de formation.
- Risque incendie : 70 % des agents formés à l'utilisation des extincteurs.
- 9 agents sont équipiers d'évacuation.
- Mise en place d'une démarche de prévention et d'analyse des risques professionnels et mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels avec la participation de 60 % des agents.
- Élaboration d'un arbre des causes des accidents afin de définir les mesures correctives.
- Accueil sécurité des nouveaux arrivants inclus dans la parcours d'intégration.

BILAN FINANCIER

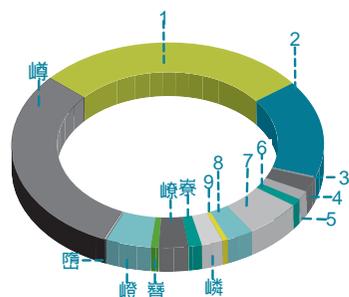
COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDÉS

DÉPENSES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Charges à caractère général	7 025 337	44,09
2 Charges de personnel	4 310 644	27,05
3 Autres charges de gestion courante	3 296 140	20,69
4 Charges financières	115 334	0,72
5 Charges exceptionnelles	149 285	0,94
6 Dotations provisions semi-budgétaires	125 900	0,78
7 Dotations aux amortissements	816 661	5,12
8 Déficit antérieur reporté	96 767	0,61
TOTAL	15 935 169	100,00

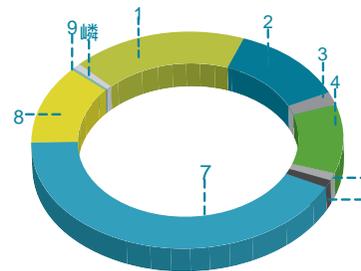
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



	Montants €	%
1 Réseaux électriques	6 320 058	28,82
2 Réseaux d'éclairage public	3 396 362	15,49
3 Réseaux numériques	43 605	0,20
4 Bâtiments et autres	465 588	2,12
5 Pack Services	286 700	1,31
6 Sites d'exploitation des déchets	259 239	1,18
7 Réseaux de chaleur	1 262 552	5,76
8 Remboursement de la dette	600 698	2,74
9 Titre de participation	138 759	0,63
嶼 Compte courant d'associés	500 000	2,28
徵 Participations en annuités	327 073	1,49
嶼 Frais d'études en régie	648 879	2,96
嶼 Amortissement des subventions	176 041	0,80
嶼 Opérations patrimoniales	1 027 402	4,69
嶼 Variation de stock	84 999	0,39
嶼 Déficit antérieur reporté	6 389 782	29,14
TOTAL	21 927 737	100,00

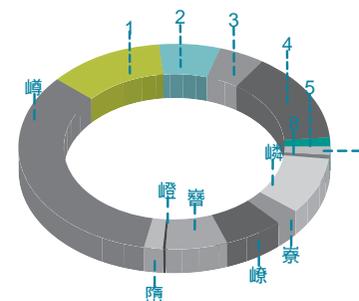
COMPTES ADMINISTRATIFS ÉNERGIES

RECETTES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Taxes d'électricité	4 203 116	17,88
2 Produits des services	2 828 827	12,04
3 Études en régie	648 879	2,76
4 Autres produits de gestion courante	2 350 065	10,00
5 Produits exceptionnels	324 472	1,38
6 Atténuations de charges	248 225	1,06
7 Dotations et subventions	9 941 834	42,31
8 Excédent antérieur reporté	2 692 899	11,46
9 Variation de stock	84 999	0,36
嶼 Amortissement des subventions	176 041	0,75
TOTAL	23 499 356	100,00

RECETTES INVESTISSEMENT

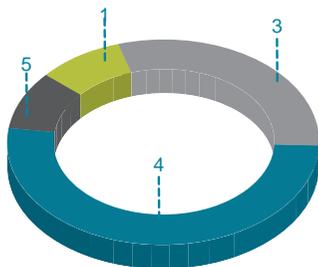


	Montants €	%
1 FACé	2 008 920	12,34
2 FCTVA	1 052 952	6,47
3 TVA concessionnaire	739 610	4,54
4 État - Ademe	2 320 800	14,26
5 Communes	237 973	1,46
6 Département	-	0,00
7 EPCI	258 374	1,59
8 Région	93 264	0,57
9 Emprunts	-	0,00
嶼 Certificats d'économie d'énergie	1 426 093	8,76
徵 Autres tiers	429 853	2,64
嶼 Dotations aux amortissements	994 619	6,11
嶼 Opérations patrimoniales	1 027 402	6,31
嶼 Excédent antérieur reporté	39 248	0,24
嶼 Annuités en participation	294 143	1,81
嶼 Excédent de fonctionnement capitalisé	5 355 000	32,90
TOTAL	16 278 251	100,00

ORGANISATION ET MOYENS

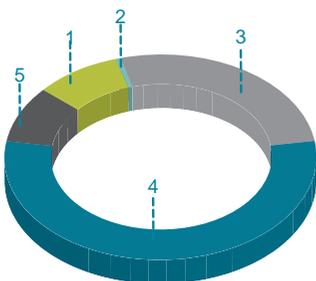
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

DÉPENSES



	Montants €	%
1 Informatique communale	84 008	9,70
2 Décorations lumineuses	-	0,00
3 Éclairage	260 430	30,06
4 Réseaux de télécommunications	444 081	51,26
5 PCAET	77 783	8,98
TOTAL	866 302	100,00

RECETTES



	Montants €	%
1 Informatique communale	81 453	9,58
2 Décorations lumineuses	6 196	0,73
3 Éclairage	236 375	27,80
4 Réseaux de télécommunications	448 550	52,75
5 PCAET	77 783	9,14
TOTAL	850 357	100,00

En 2019, il a été collecté 182 275 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 372 544 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 254 112 €.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION CROSS MEDIA

Avec la mise en œuvre de son schéma directeur d'information, le SIEEEN déploie une stratégie qui vise à optimiser l'information et la communication en recherchant les bonnes synergies entre supports imprimés et numériques. En 2019, le projet Xnet a été concrétisé par la mise en service d'une nouvelle plate-forme qui intègre le nouveau site internet et le nouvel extranet des élus du SIEEEN. L'Intranet, en cours de refonte, sera mis en ligne courant 2020.

Communication auprès des élus, collectivités adhérentes et partenaires :

- 11 newsletters mensuelles « Terres de SIEEEN » au format numérique.
- 1 rapport d'activité général complété par 3 rapports spécifiques.
- 1 guide financier dématérialisé sur l'extranet syndical.
- Des mises à jour hebdomadaires du site internet et du site extranet.

Communication institutionnelle à l'externe :

- Environ 200 articles mentionnant le SIEEEN dans la presse locale.
- 20 communiqués de presse diffusés.
- 10 interventions radio (BAC FM, Radio Morvan, RCF 58, NRJ, Radio Sud Nivernais...).
- Publiportages dans les bulletins municipaux, Le Journal du Centre et Le Bulletin de l'INSERR.

Communication à l'interne :

- 1 revue de presse hebdomadaire.
- Mise à jour de l'intranet avec information sur les nouveaux arrivants et mise en ligne de documentations à destination des agents.
- Suivi de la bonne application de la charte graphique interne sur l'ensemble des supports.
- Création de supports de communication à destination des agents.

Communication événementielle :

- 600 cartes de vœux
- Organisation des vœux du Président (140 présents).
- Journées portes ouvertes des énergies renouvelables : 2 visites de réseaux de chaleur.

- 4 inaugurations : réseaux de chaleur de La Charité-sur-Loire et Challuy ; plate-forme de stockage bois de Château-Chinon et démarrage des travaux des ombrières photovoltaïques de Magny-Cours.
- 2 partenariats signés : Électriciens sans frontières et Isat Electric Car.
- Lancement du concours Écoloustic : 14 établissements scolaires inscrits.
- Participation aux journées nationales TePOS à Clamecy (organisation et interventions).
- Organisation et tenue d'un stand commun pour les Territoires d'énergies de la Bourgogne Franche-Comté au Congrès FNCCR de Nice.

Communication des services du SIEEEN :

- Mise en ligne sur le site internet et de l'extranet du Syndicat.
- Diverses présentations graphiques, aides logistiques et soutiens à la création de supports des collectivités adhérentes, plusieurs interventions sur les luminaires connectés, participation aux rencontres TePOS, campagne de sensibilisation sur les chèques énergie, mise en place d'une communication commune des huit syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté pour le salon de la FNCCR 2019 (stand et lettre d'information de 8 pages).



Refonte du site Internet du SIEEEN



Le guide financier est accessible sur l'extranet syndical. Retrouvez les actes administratifs et la liste des marchés 2019 sur le site internet du SIEEEN : www.sieeen.fr

LE SIEEN SE MET EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

En application depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) renforce les lois informatique et libertés de 1978 et 2018-493 du 20 juin 2018. Le SIEEN est une collectivité qui traite de nombreuses données. Pour se mettre en conformité avec le RGPD, il a créé un service dédié à la protection des données personnelles, en décembre 2018. Sa déléguée à la protection des données (DPO) a entrepris un important chantier de mise en conformité, en 2019.

Cette démarche a impliqué l'élaboration d'une cartographie précise des données personnelles (base légale de collecte, traitement, finalité de traitement, sécurisation). Celles-ci peuvent être courantes (nom, prénom) ou sensibles (orientations sexuelles, religion, origines raciales, opinions politiques). Selon le type de données, une analyse d'impact permet de déterminer le niveau de sécurité à appliquer à chaque traitement. La DPO a ainsi mis en place le cadre et les habilitations pour limiter l'impact sur les agents, les fournisseurs, les sous-traitants et les collectivités.

MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DE TRAITEMENT DES DONNÉES

La sécurisation des données est impérative pour limiter les abus et la monétisation de celles-ci. La mise en conformité avec le RGPD implique la minimisation des collectes. Après une campagne de sensibilisation générale, la DPO s'est appuyée sur une série d'échanges avec 31 agents en interne pour constituer le registre de traitement des données du Syndicat. La création de cet outil a nécessité une année pleine de travail. Il recense les lieux de stockage des données papier et informatique. Il précise les différents niveaux de sécurisation des informations, leur temps de conservation et liste les personnes habilitées.

Le RGPD implique une nouvelle approche du travail et une gestion différente des documents qui circulent au sein du Syndicat. Le SIEEN doit repenser également son organisation interne ainsi que la sécurisation des serveurs de stockage des données. Le recensement est aujourd'hui abouti, le Syndicat met ses pratiques en conformité et crée des tableaux de gestion pour contrôler et faire évoluer sa conformité.

Il a ouvert, par ailleurs, un chantier avec les archives départementales qui conservent les sauvegardes de données syndicales. Il s'agit de trouver l'équilibre entre archivage actif, temporaire ou définitif en envisageant l'anonymisation ou la pseudonymisation des données.

En complément, un registre spécifique doit être créé afin de recenser la liste des sous-traitants, tiers et destinataires du SIEEN et s'assurer qu'ils sont en conformité avec le RGPD.

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le service dédié à la protection des données du SIEEN s'articule autour de différents acteurs :

- Un responsable de traitement (le président du SIEEN subordonné par les directeurs), garant de la tenue des registres de traitement, de la sécurité des données et des études d'impact. Il est responsable de la conformité du Syndicat.
- Une déléguée à la protection des données qui conseille et accompagne la direction dans l'élaboration et la mise en œuvre de la protection des données. Elle définit la méthodologie pour agir en conformité (conseil pour tout achat de logiciel, mise en place de nouvelles activités, de nouvelles organisations...). Elle est l'interlocutrice privilégiée de la CNIL, organisme de contrôle. Elle assure la sensibilisation des agents à la protection des données.

Engagé dans une démarche exemplaire, le SIEEN entend préserver la confiance de ses agents en privilégiant la transparence totale dans la collecte et le traitement des données. Il applique ainsi le « principe d'accountability » en intégrant des mécanismes et des procédures qui lui permettent de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données.

La mise en conformité avec le RGPD et la protection des données personnelles visent à simplifier les procédures, sécuriser des informations qui peuvent être sensibles et faciliter la réorganisation interne des services en respectant les procédures réglementaires. Le site Internet du Syndicat présente ainsi des mentions légales et la politique de protection des données. La charte informatique inclut un engagement de confidentialité. Des procédures sont en cours d'élaboration pour recenser et déterminer les durées de conservation des données au sein du service Ressources humaines.

L'objectif est bien de mettre en place les mesures proactives et préventives qui garantissent la protection et le respect de la vie privée tant dans le traitement des données personnelles que dans l'intégration des principes du RGPD dès la conception d'un projet, d'un service ou de tout autre outil lié à la manipulation de données personnelles.

LES PRINCIPAUX TEXTES OFFICIELS DU RGPD

- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET LES SANCTIONS (EXTRAIT CNIL)

À l'issue de contrôle ou de plaintes, en cas de méconnaissance des dispositions du RGPD ou de la loi de la part des responsables de traitement et des sous-traitants, la formation restreinte de la CNIL peut prononcer des sanctions à l'égard des responsables de traitements qui ne respecteraient pas ces textes. Avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le montant des sanctions pécuniaires peut s'élever jusqu'à 20 M€.





UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION SOLIDAIRE POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS

En mai 2010, le SIEEEN, Nevers Agglomération et le Conseil départemental de la Nièvre, ont créé l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) pour mieux répondre aux enjeux énergétiques et climatiques, et, soutenir le 3x20, socle des lois Grenelle pour l'environnement. L'ALEC assure ainsi la sensibilisation, l'information, l'accompagnement des particuliers, des collectivités et des organismes publics dans leurs problématiques énergétiques. Elle agit en amont du SIEEEN dans le développement des énergies renouvelables par de la sensibilisation et des analyses d'opportunité et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur plan climat.

L'ALEC a été pensée pour être un outil d'aide à la décision de proximité. Elle porte un Espace Info-Énergie (EIE) qui bénéficie du soutien du SIEEEN dans l'accompagnement de publics précaires. Elle informe les particuliers sur les aides et les dispositifs et les conseille afin de leur permettre de faire des choix raisonnés pour mieux maîtriser leurs consommations énergétiques. Elle les accompagne, en outre, dans leurs projets de travaux.

L'ALEC participe également au développement des solidarités locales en luttant contre la précarité énergétique, notamment. Elle favorise, par ailleurs, les échanges entre les collectivités, les autorités concédantes, les bailleurs privés et publics, les financeurs, les artisans locaux, les ménages et les jeunes consommateurs. Inscrite dans une démarche proactive, elle est le relais des dispositifs européens, nationaux, régionaux et locaux, sur le territoire nivernais.

Depuis 2018, l'ALEC a acquis de nouvelles compétences avec une mission en direction des copropriétés. Ayant intégré la problématique Climat à ses missions pour favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique au niveau local, elle a contribué à l'élaboration des Plans Climats Air Énergie Territoriaux (PCAET) des 3 territoires obligés.

Fin 2019, le Parc Naturel Régional du Morvan a connu le départ de son conseiller EIE. L'ALEC a dû prendre le relais ; elle a géré les appels du Morvan et assuré la couverture du territoire.

L'ALEC s'affirme, aujourd'hui, comme un outil d'animation territoriale essentiel. Outre les permanences délocalisées sur Clamecy, Saint-Amand-en-Puisaye, Prémery et Decize, elle s'investit, depuis 2019, sur la communauté de communes Cœur de Loire avec des permanences à Cosne-sur-Loire.

L'ESPACE INFO-ÉNERGIE DE PLUS EN PLUS SOLlicitÉ

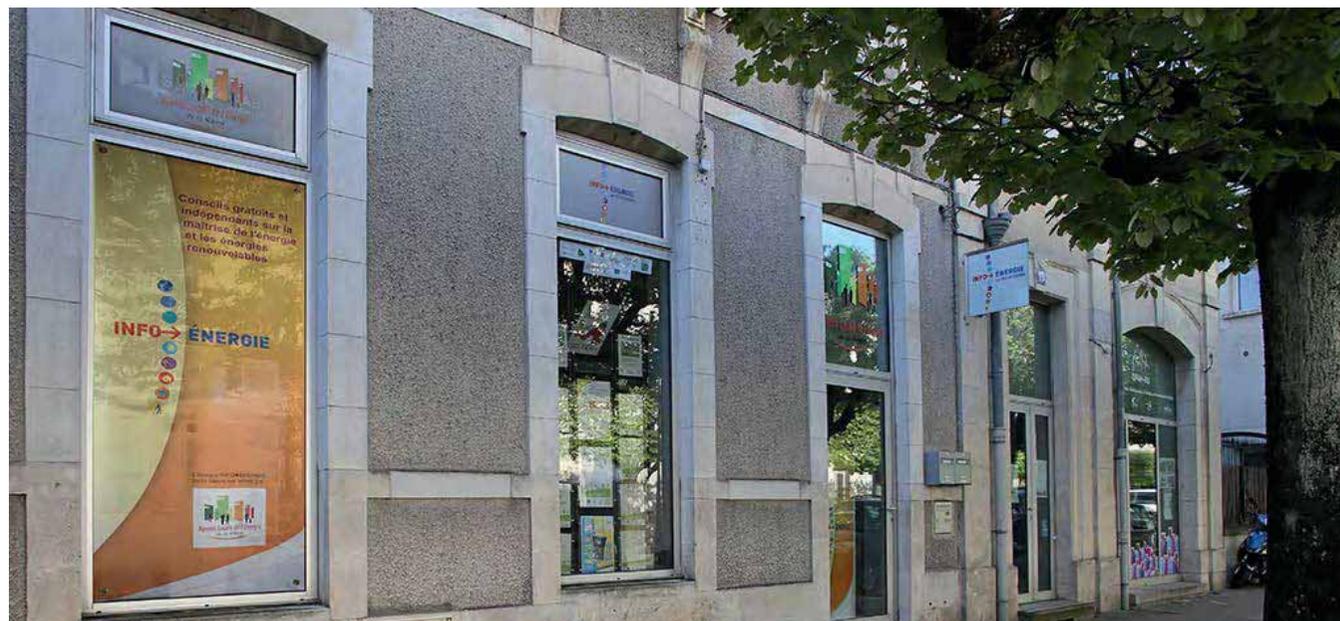
Le déploiement du dispositif gouvernemental d'isolation à 1 euro a généré un nombre important de demandes de la part des particuliers. L'EIE a traité, en 2019, 2 108 demandes et reçu 1 604 contacts contre 816 en 2018. 60 % des contacts ont été traités par téléphone et 34 % sur rendez-vous. Les conseillers de l'EIE sont intervenus essentiellement pour du conseil avec proposition de plusieurs scénarii en amont. Ils ont aidé, ensuite, les particuliers à analyser leurs devis et à faire le bon choix de prestation. Il est à noter que les Nivernais sont désarmés et s'interrogent sur la véracité des aides et la qualité des propositions. S'il est attractif et a permis d'éveiller les consciences sur les travaux d'économie d'énergie, ce dispositif national ouvre également la porte à certaines dérives telles que le démarchage intempestif et la multiplication d'offres de rénovation à 1 euro qui ne sont pas du tout conformes à la norme BBC Rénovation. Répondant à l'afflux

de demandes, les conseillers ont pu réorienter des particuliers vers des aides plus adaptées et plus importantes pour des travaux plus performants, qui permettaient aussi de faire travailler les artisans locaux.

En 2020, un service public de l'efficacité énergétique sera accessible via la plate-forme NièvreRénov'. L'EIE sera le point d'entrée comme le premier niveau de conseil des particuliers.

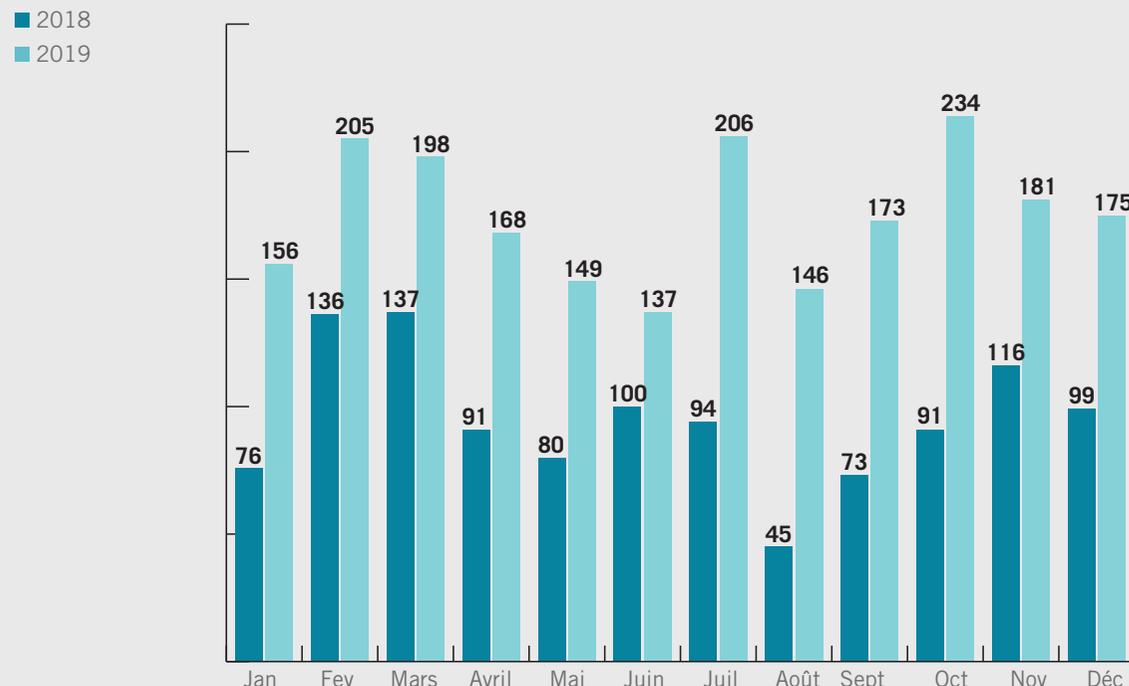
Par ailleurs, l'EIE est intégré au dispositif d'aide nouveaux accédants de Nevers Agglomération sur son territoire. Cette aide est accordée sous conditions de ressources. Depuis 2019, les logements les plus énergivores (catégories E, F, G) imposent que leurs futurs acquéreurs contactent l'EIE pour le volet économie d'énergie. 78 ménages ont été reçus, dans ce cadre.

Avec l'amorce d'une nouvelle stratégie nationale d'aide aux structures d'ingénierie et le retrait annoncé de l'Ademe, les inquiétudes grandissent sur le devenir des Espaces Info-Énergie. 3 EIE en région bénéficient d'une convention jusqu'en 2021. Pourront-ils obtenir les crédits nécessaires à leur fonctionnement après 2020 ? Il reste à savoir comment la Région utilisera les crédits qui lui seront alloués par le Fonds SARE (CEE).





ÉVOLUTION DES DEMANDES AUPRÈS DE L'ESPACE INFO-ÉNERGIE 2018-2019



POURSUITE DE LA MISSION ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'ALEC a poursuivi, en 2019, les analyses d'opportunité bois énergie, en amont de l'action de la Régie SIEEEN Chaleur. Elle a étudié plusieurs projets en lien avec le SIEEEN et participé aux réflexions sur l'affouage façonné. Confrontée au vieillissement de la population, cette activité est de plus en plus délaissée en Nièvre. Sur Prémery, le Territoire zéro chômeur propose des emplois qui incluent le façonnage du bois ; un forestier professionnel peut être sollicité pour couper et débarder le bois ; l'Entreprise à But d'Emploi (EBE58) est en mesure de prendre en charge une partie de la mission. L'organisation de l'affouage est en cours de finalisation. Un cahier des charges est en préparation. Après une première expérimentation, en 2020, l'essaimage sera envisagé sur l'ensemble du territoire.

L'année 2019 a été marquée par une recrudescence de projets solaire thermique avec, notamment, 4 projets de piscines solaires pour des collectivités. Des demandes ont été adressées par des communes pour le développement de centrales photovoltaïques au sol et en toiture.

LES ACTIONS PHARES 2019

- Lancement d'une chronique sur l'environnement (déchets, transport, énergie) sur la radio RCF, en partenariat avec Nevers Agglomération.
- Suivi de l'évolution des dispositifs d'aides en fin d'année : Habiter Mieux, Ma Prime Rénov, crédit d'impôt... et rencontre avec les correspondants locaux du Groupe Action Logement pour évoquer le dispositif d'aide (20 000 €) de ce dernier.
- 3 réunions organisées sur la rénovation à 1 €.
- Participation à des foires et salons.
- Thermographie aérienne sur Nevers Agglomération : 50 résidents conseillés.
- Accompagnement dans le lancement du concours Ecoloustics 2019/2020.



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUELABLES : UNE STRATÉGIE DE FILIÈRES

Depuis sa création en 2012, la SEM Nièvre Énergies promeut et développe des projets éthiques d'énergies renouvelables sur le département. Sa stratégie est axée sur une démarche citoyenne et participative.

En octobre 2019, le conseil d'administration de Nièvre Énergies a acté le principe du transfert des activités de production d'électricité via des moyens photovoltaïques et micro hydrauliques du SIEEEN au bénéfice de la SEM. Elle pourra bénéficier ainsi des produits issus de la vente de l'électricité des 11 centrales photovoltaïques en exploitation (264 kWc de puissance, 268 818 kWh de production, 74 052 € de recette EDF, en 2019). Les 2 centrales en projet sur des bâtiments à Château-Chinon et Rouy, l'installation en ombrières sur le circuit de Nevers Magny-Cours ainsi que la centrale micro hydraulique des Forges Royales de Guérigny seront également acquises par la SEM.

En outre, en tant qu'actionnaire, le SIEEEN a consenti à Nièvre Énergies une avance en compte courant de 500 000 €, en attendant la nouvelle procédure d'augmentation de capital. Cette opération permet au Syndicat de mieux accompagner la SEM et de faciliter son essor.

Le SIEEEN abrite les fonctions opérationnelles pour le développement éolien (un responsable de développement), photovoltaïque (un ingénieur) et met à disposition du temps d'un conseiller en énergie partagé pour la micro hydraulique ainsi qu'une assistante juridique pour les phrases contractuelles et la préparation des instances. Les autres fonctions supports (vie sociale de Nièvre Énergies, management de projets, communication, comptabilité) sont assumées par le Syndicat, qui a conclu une convention de prestations pour se faire indemniser des charges salariales mises à disposition.

En 2019, le capital social de la SEM était constitué de 174 000 actions de 100 € (1 740 000 €) détenues à 84,5 % par un bloc public dont le SIEEEN, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, les communautés de communes

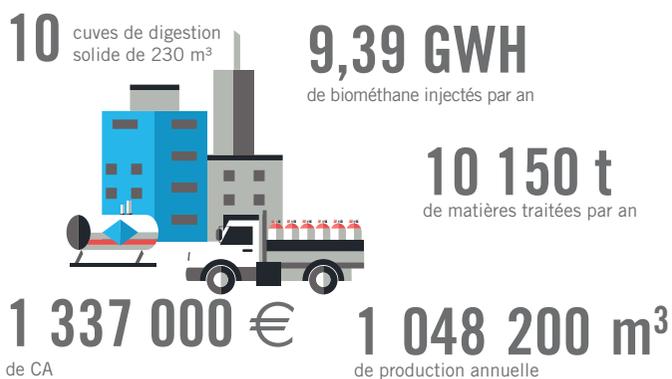
Amognes Cœur du Nivernais et de Puisaye Forterre et la commune de Clamecy. Les 15,5 % restants sont réservés à un bloc privé. La Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes réunit 15 clubs d'investisseurs locaux, représentant la participation citoyenne. Avec l'association Le Varne, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), Énergie Partagée et EneR Centre Val de Loire, elles forment le pôle privé. Nièvre Énergies est entrée au capital des SEM de Côte-d'Or Énergies, Yonne Énergie, Énergies Citoyennes Renouvelables du Jura et Hélioprod Prémery pour consolider son réseau. En 2019, elle a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAEML EneRCentre Val de Loire en réalisant un apport de 150 000 € répartis sur 3 années (2020-2022).

DIFFÉRENTES FILIÈRES EXPLORÉES

La SEM a fléchi différentes filières pour développer, acquérir, aménager et exploiter des moyens de production décentralisés d'électricité à partir d'énergies non-carbonées. Elle joue le rôle de facilitateur auprès des collectivités qui souhaitent réaliser des projets d'énergies renouvelables citoyens sur leur territoire. Elle met à leur disposition son expertise pour les aider à apprécier les enjeux environnementaux, citoyens et socio-économiques de leurs projets.

La méthanisation

Depuis 2016, la SEM et la SAS Helioprod Prémery œuvrent en partenariat à l'expérimentation d'une unité mixte liquide et solide pour produire du biogaz et du biométhane. Eu égard au caractère innovant de la technologie DualMéthà, le projet soutenu par



l'Ademe a dû passer une phase de recherche et développement, entre 2017 et 2019. Lors de la phase de réalisation d'une maquette à l'échelle 1, le nouveau design des cuves de digestion a dû être conçu (structure plus arrondie, épaisseur des branches adaptées avec largeur optimisée, couvercle plus grand avec joint d'eau, fond de cuve en polyester). Hélioprod a étudié, par ailleurs, la possibilité de récupérer une partie de la glycérine issue de la production de biodiesel de l'entreprise Premester, implantée à proximité. 2 scénarii ont été ainsi évalués : Glycérine et Agricole. Le scénario Agricole a été retenu. Le projet est entré, en 2019, dans sa phase de construction ; l'exploitation de l'unité de production devrait démarrer fin 2020. Nièvre Énergies détient 15 % des parts de ce projet.

Le photovoltaïque

Nièvre Énergies étudie les sites pouvant accueillir des centrales telles que les ombrières de parking, des installations au sol sur des friches et de grandes toitures supérieures à 1 000 m², en partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre et les chambres consulaires.

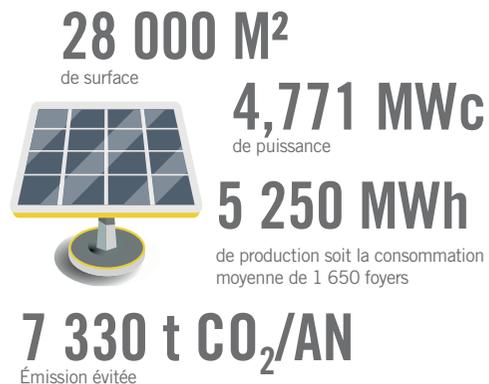
En décembre 2019, ont démarré les travaux des ombrières photovoltaïques des parkings P5, P7 et P9 du circuit de Nevers Magny-Cours. Seul lauréat de la Région Bourgogne Franche-Comté de l'appel à projets CRE4 2018, dans la famille 3 « Installations photovoltaïques sur ombrières de parking de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 10 MWc », cette installation sera mise en service en juin 2020.



D'une surface de 28 000 m², elle produira 5 250 MWh an soit la consommation de 1 650 foyers. Elle évitera le rejet de 7 330 t de CO₂ par an. Elle représente un investissement de 5 258 900 € HT, porté entièrement par Nièvre Énergies. Le SIEEEN et la SEM sollicitent l'expertise du bureau d'études GB SOLAR, du groupe Greenbirdie, pour conduire cette opération. Après consultation des entreprises, la société Greenyellow a été retenue pour la réalisation.

D'autres projets sont en cours :

- 2 centrales photovoltaïques de 99 kWc installées en toiture à Château-Chinon et Rouy. Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été engagé pour développer ces projets.



L'éolien

Le développement de l'éolien en Nièvre demeure difficile avec les problèmes d'acceptabilité locale, de raccordement électrique, des contraintes aéronautiques et militaires, etc. La SEM souhaite détenir 70 à 80 MW dans cette filière. Elle a revu sa stratégie initiale axée sur le co-développement afin de privilégier le développement de ses propres projets.

- L'installation d'un parc de 7 éoliennes de 3,45 MW intégrées dans les bois communaux d'Entrains-sur-Nohain en partenariat avec la société EDPR. Ayant initié une démarche TePOS, la communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne soutient le projet depuis 2017. Ce parc pourra produire 50 GWh/an,



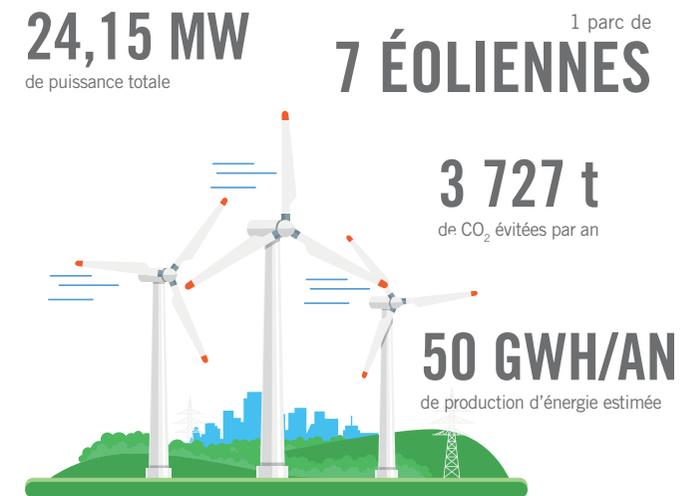
soit la consommation d'électricité de la nouvelle communauté de communes. Les loyers versés à la commune d'Entrains-sur-Nohain représenteront 60 000 € par an sur 25 ans. Malgré l'installation se situant sous plafond SETBA de l'Armée de l'Air, la validation du projet en instruction demeurerait impossible. EDPR et Nièvre Énergies ont transmis un dossier argumenté sur l'impact des contraintes aéronautiques sur le développement des projets éoliens dans le nord du département. Il a été relayé par un courrier du Préfet aux instances décisionnaires de l'Armée. EDPR et Nièvre Énergies ont conclu un accord de co-développement qui permettra de créer une société de projet dont 10 % du capital seraient détenus par la SEM.

- Démarré en 2013, en co-développement avec la société RES, le parc éolien Vents de Loire sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain avait été autorisé en 2017. Il fait l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Nièvre Énergies détient 20 % du capital social de la Société de projet qui a été créée. Ce parc pourrait générer des recettes fiscales d'environ 200 000 € sur 25 ans pour les communes, la communauté de communes Cœur de Loire et le Département.

Le micro hydraulique

Les travaux de réalisation de la centrale micro hydraulique sur le site des Forges Royales de Guérgny devraient démarrer fin 2020. En 2019, une étude environnementale a été engagée afin de

d'obtenir les arrêtés. Nièvre Énergies déposera le permis de construire en 2020. Le projet prévoit l'implantation d'une vis hydrodynamique avec un débit d'équipement de 3,3 m/s sous une hauteur de chute de 2,27 m. D'une puissance électrique nette de 62 kW, cette centrale micro hydraulique produira en moyenne 408 MWh/an, soit la consommation annuelle de 136 foyers hors chauffage. Le coût des travaux est estimé à 570 000 € HT hors subventions éventuelles liées au patrimoine. La revente de l'énergie de la production générerait une recette annuelle de 53 900 €/an, soit un temps de retour brut sur investissement de 10,4 ans.



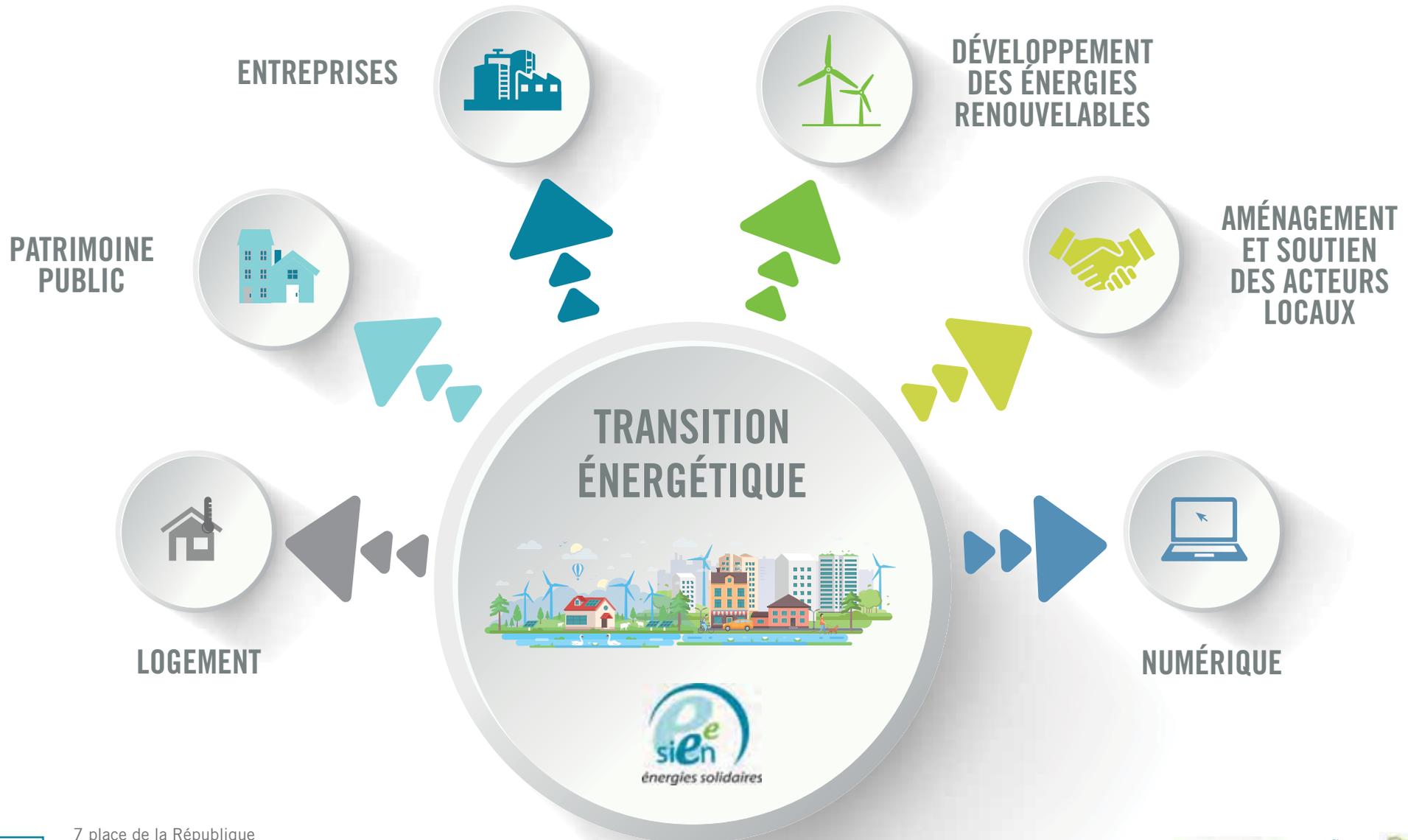
11 266 HABITANTS
équivalence en consommation





LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE

accompagne les collectivités nivernaises et ses partenaires dans la transition énergétique, écologique et numérique



7 place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90
<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

